

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2021

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	38 puis 39 puis 38	41 puis 43 Puis 42 Puis 43	
Présents / Membres titulaires :			
<p>MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Walter GARCIA – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Monsieur Steve GABET) – Pascal TARDY – Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Monsieur Philippe PISSOT) – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS – Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Monsieur François PELLETIER) – Marie-France MORANT – Baptiste PAIN – Eric BERNARDIN – Alisson CURTY - Éric GUINOISEAU – Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU – Philippe BODET – Martine LLEU – Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET – Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD</p> <p>Monsieur Eric GUINOISEAU est arrivé à 18h45 et n'a pas pris part aux 15 premières délibérations. Monsieur Philippe BODET est parti à 19h 30 et a donné pouvoir à Monsieur Didier BARREAU pour les 8 dernières délibérations.</p>			
Présents / Membres suppléants :			
M. Yannick BODAN - Mme Françoise DURRIEU			
Absents non représentés :			
<p>MM. Olivier DENECHAUD (excusé) – David CHAMARD (excusé) - Bruno CALMONT (excusé) - Younes BIAR – Thierry BLASZEZYK Mmes Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE (excusée)</p>			
Étaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			
<p>Monsieur ARSICAUD (trésorier) Mesdames. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Isabelle DESCHAMPS Messieurs Marc BOUSSION – François PERCOT</p>			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : 02/03/2021
Monsieur Thierry PILLAUD			
Convocation envoyée le :			
17 février 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
17 février 2021			Le Président, Jean GORIOUX

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Centre de vaccination COVID 19 de Surgères – Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

2. FINANCES

2.1 Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes

2.2 Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget principal et budgets annexes

2.3 Affectation des résultats 2020 - Budget principal et budgets annexes

2.4 Vote du budget primitif 2021 - Budget principal + budgets annexes

2.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères

2.6 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-02 - Extension du siège social

2.7 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-01 - Maison de l'enfance Ballon-Ciré d'Aunis

2.8 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-02 - Salle multisports de Surgères

2.9 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2019-01- Plan Climat Air Energie Territorial

2.10 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2020-01 - Piscine de Surgères – Rénovation de la salle des machines

2.11 Taxe d'aménagement – avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Forges sur le parc d'activités du Fief Magnou

3. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Centre de vaccination COVID 19 de Surgères – Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

(Délibération n°2021-02-13)

Vu les articles L.1435-8 et suivants, R.1435-16 et suivants du code de la santé,

Vu l'instruction du 12 janvier 2021 relative à l'accélération de la campagne de vaccination et à la mise en place de centres de vaccination,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la lutte contre la propagation du virus COVID-19 nécessite le déploiement de centres de vaccination mais également le caractère exceptionnel et provisoire de ces centres,

Considérant l'aide financière pouvant être accordée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de contribuer aux charges de fonctionnement des centres de vaccination COVID-19 et aux remboursements des professionnels de santé,

Considérant la nécessaire validation du centre de vaccination par l'ARS, pour prétendre à la contribution financière de l'ARS,

Considérant que l'ouverture du centre de vaccination COVID-19 installé au Castel Park sur la commune de Surgères répond aux attentes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et qu'il est destiné à vacciner à terme, l'ensemble des habitants volontaires de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant qu'un partenariat entre la ville de Surgères et la Communauté de Communes Aunis Sud a permis d'organiser ce centre de vaccination,

Considérant la répartition des missions et des dépenses afférentes entre ces deux collectivités comme suit :

- pour la commune de Surgères, prise en charge des frais relatifs :
 - o au fonctionnement du centre Covid -19 (prestation d'hygiène & élimination des déchets)
 - o à la rémunération des professionnels de santé
 - o à la coordination des opérations
- pour la Communauté de Communes Aunis Sud, prise en charge des frais portant sur :
 - o le recrutement et la gestion du personnel assurant l'accueil et le secrétariat
 - o l'acquisition de matériel informatique et de protection,

Considérant que l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'engage à verser une compensation financière pour les moyens mis à disposition pour le fonctionnement du centre de vaccination de Surgères et ce jusqu'au 31 décembre 2021,

Considérant que les conditions de participation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont mentionnées dans un contrat d'objectifs et de moyens 2021 établi entre l'ARS, la commune de Surgères et la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur le Président précise que l'ARS s'engage à compenser une partie des dépenses nécessaires au fonctionnement du centre de vaccination selon les montants suivants :

Nature de la dépense	Collectivités	Montant de la subvention
Acquisition de petit matériel de diagnostic, de protection, d'informatique	CdC Aunis Sud	montant maximal : 3 000 € (un seule fois)
Fonction d'accueil et/ou de secrétariat	CdC Aunis Sud	montant maximal : 2 800€ / mois
Prestation d'hygiène/élimination des déchets	Ville de Surgères	montant maximal : 1 500€ / mois
Fonction d'organisation / de coordination / de logistique	Ville de Surgères	montant maximal : 3 500€ / mois

Il ajoute que les versements de l'ARS Nouvelle-Aquitaine se feront mensuellement sur présentation d'un état récapitulatif de l'activité, d'une liste des dépenses engagées et pour les rémunérations des professionnels de santé sur la base d'un barème national.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes a mandaté le 8 février des dépenses relatives à l'achat de produits d'entretien, de petits équipements et d'un ordinateur portable pour un montant total de 1 214,22 €. S'agissant du personnel la dépense s'élève à 1 896 euros pour le mois de janvier et 3 900 € pour le mois de février.

Monsieur le Président ajoute que le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021. Cependant, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il sera possible de modifier cette durée par voie d'avenant.

Monsieur Didier TOUVRON demande s'il est possible d'avoir un bilan complet du centre de vaccination depuis son ouverture. Il souhaite connaître le montant des dépenses engagées, le fonctionnement et savoir si les subventions qui seront versées couvriront les frais.

Il souhaite savoir si le montant pour l'aide exceptionnelle au titre du démarrage du centre de vaccination, versée à la signature du contrat est connu.

Madame Catherine DESPREZ répond que le montant de l'aide n'est pas connu. Concernant le bilan, depuis le 20 janvier 1 760 vaccinations (2^{ème} dose comprise) ont été réalisées. Au départ les personnes inscrites sur Doctolib provenaient principalement de la Communauté de Communes, et 20 à 30 % étaient extérieur au territoire. Des habitants de la Communauté de Communes sont également allés sur les centres de La Rochelle ou de Rochefort. Aujourd'hui le vaccin est le Pfizer et à partir de la semaine prochaine ce sera le Moderna pour les 1^{ères} injections.

Une pénurie de seringues et d'aiguilles n'est pas improbable. En effet, l'hôpital n'en fournit pas toujours et il faut alors trouver d'autres sources d'approvisionnement. C'est parfois compliqué.

Néanmoins tout se passe bien et le centre est accueillant. Il n'y a pas d'attente. Ce n'est pas stressant pour les personnes qui remercient systématiquement les élus et les professionnels présents sur place d'avoir mis en place ce centre, très agréable. Un médecin et deux infirmières vaccinent environ 135 personnes par jour quand il y a les doses. Auparavant, les doses étaient livrées 2 fois par semaine. Aujourd'hui elles le sont chaque jour. Il est ainsi difficile de prévoir si l'ensemble des rendez-vous de la semaine seront honorés.

Madame Catherine DESPREZ ajoute que le soutien de l'ARS ne couvrira pas la totalité des frais engagés. La Communauté de Communes a recruté deux personnes pour assurer l'accueil et des médecins à la retraite viennent aider.

Monsieur le Président reconnaît que le centre de vaccination fonctionne très bien. Il remercie Madame Catherine DESPREZ pour s'être personnellement et largement investie dans cette mise en place avec le soutien de son équipe administrative.

Monsieur TOUVRON trouve anormal que les collectivités puissent avoir des frais à leurs charges alors que l'ouverture de ces centres de vaccination est une décision prise par l'Etat. Il suppose que le Préfet a défini les implantations des centres de vaccination.

Monsieur le Président partage cette opinion. Cependant, il précise qu'au moment où la Communauté de Communes a été sollicitée, les élus ont été volontaires pour mettre en place ce centre. Ils souhaitent proposer aux habitants du territoire un service de proximité.

Madame Catherine DESPREZ ajoute que pour les personnes de + 75 ans, il est important que ce soit local. Elles en sont très reconnaissantes et remercient quotidiennement les élus.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide les termes du contrat tripartite d'objectifs et de moyens à passer avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et la ville de Surgères dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination Covid 19 installé sur la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise le Président à signer ce contrat et les éventuels avenants à venir,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. FINANCES

2.1 Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes

(Délibération n°2021-02-14 à 2021-02-27)

Monsieur Éric ARSICAUD explique que le comptable tient les comptes des collectivités locales et de l'Etat. S'agissant de l'Etat le trésorier procède essentiellement au recouvrement de recettes à travers l'impôt direct, l'impôt sur le revenu et les impôts fonciers.

Les collectivités locales ont obligation de déposer leurs fonds au trésor public qui en assure la gestion, la tenue de la comptabilité en dépenses et en recettes. Le comptable assure également une comptabilité patrimoniale qui reprend année après année les balances d'entrée et les balances de sortie.

Le comptable reprend les opérations, la balance de sortie de l'année passée et les cumule avec les opérations budgétaires que tient annuellement la collectivité. Il produit ainsi une balance de sortie.

La collectivité tient une comptabilité budgétaire votée tous les ans. Un budget reprend les dépenses et les recettes nécessaires pour l'équilibre du budget à partir d'un fonds de roulement qui est le reste de l'année précédente.

La gestion budgétaire détermine un résultat pour l'année passée et ce résultat est global. L'exécution budgétaire permet de comparer les comptes administratifs de la commune ou de la Communauté de Communes avec les comptes de gestion du comptable. Les opérations sont identiques. Néanmoins, le comptable reprend les écritures antérieures. Cette comptabilité est traduite par la production d'un compte de gestion qui est soumis au vote des élus municipaux puisque la commune ou la CdC produisent des comptes administratifs. Aussi, l'ordonnateur doit s'assurer que le compte administratif est bien conforme avec la comptabilité émise par la collectivité.

La grande nouveauté commence pour la Communauté de Communes Aunis Sud en 2021 avec le passage en M57. La particularité de la M57 est de produire un compte de gestion unique qui regroupera le compte administratif et le compte de gestion du receveur en un seul document.

Cette nomenclature est actuellement utilisée pour les hôpitaux. Elle est mise en place en 2021 pour les collectivités volontaires. En 2024, elle sera étendue à l'ensemble des communes.

Mise à part cette particularité de regrouper les 2 comptes (gestion et administratif) d'autres subtilités amèneront à un détail beaucoup plus fin sur les comptes d'investissement.

Les changements de comptes pourront s'avérer compliqués à mettre en place. Cette nouvelle comptabilité sera encore plus proche de celle du plan comptable des entreprises.

Monsieur Didier TOUVRON demande des précisions sur l'augmentation de 850 000 € sur la ligne 73 (impôts et taxes) par rapport aux comptes administratifs 2019 et 2020, sachant que le budget prévisionnel était de 10 535 000 € et le réalisé de 10 857 859 €.

Monsieur le Président propose de répondre sur ce point lors de la présentation des comptes administratifs.

Approbation des comptes de gestion 2020 - budget Annexe Bâtiments Relais

(Délibération n°2021-02-14)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Bâtiments Relais est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - budget Annexe ZI Fief Girard Est D5

(Délibération n°2021-02-15)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZI Fief St Gilles

(Délibération n°2021-02-16)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZI Fief St Gilles est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe Parc d'activités de La Combe

(Délibération n°2021-02-17)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Parc d'activités de La Combe est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe Parc commercial de La Perche

(Délibération n°2021-02-18)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Parc commercial de La Perche est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Parc d'activités Le Cluseau

(Délibération n°2021-02-19)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Parc d'activités Le Cluseau, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes

(Délibération n°2021-02-20)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire

(Délibération n°2021-02-21)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe Pépinière Agroalimentaire est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II

(Délibération n°2021-02-22)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZA Le Thou Tranche II est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZA de la Métairie

(Délibération n°2021-02-23)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZA de la Métairie est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZI de Forges

(Délibération n°2021-02-24)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI de Forges,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZI de Forges est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI de Forges dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI de Forges, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZI Ouest II

(Délibération n°2021-02-25)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZI Ouest II est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Annexe ZI St Mard

(Délibération n°2021-02-26)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI St Mard,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Annexe ZI St Mard est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe ZI St Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI St Mard dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZI St Mard, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

(Délibération n°2021-02-27)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-07-52 du 28 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-11-05 du 17 novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-12-11 du 15 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2020 du budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD est conforme au Compte Administratif 2020,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget principal et budgets annexes

(Délibération n°2021-02-28)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif, et l'article L2313-1 prévoyant le contenu des documents budgétaires dont une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Vu les comptes de gestion 2010 dressés par le comptable,

Considérant que Madame **Catherine DESPREZ** a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée aux présents comptes administratifs.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

CdC Aunis Sud

Budget Principal



Budget Principal

Section de
Fonctionnement

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement : vue générale

Recettes de fonctionnement		CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Var 2019/2020
013	Atténuations de charges	84 651,05 €	70 000,00 €	121 223,41 €	43,2%
70	Produits des services	587 506,65 €	597 720,00 €	543 448,25 €	-7,5%
73	Impôts et taxes	10 007 889,71 €	10 535 170,00 €	10 857 859,17 €	8,5%
74	Dotations, subventions et participations	2 460 460,08 €	2 457 053,00 €	2 453 430,82 €	-0,3%
75	Autres produits de gestion courante	312 964,41 €	341 274,00 €	299 566,01 €	-4,3%
77	Produits exceptionnels	236 734,36 €	16 310,00 €	31 833,28 €	-86,6%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 249,02 €	158 800,00 €	73 726,12 €	2,0%
002	Résultat d'exécution reporté	1 044 738,87 €	1 151 388,80 €	1 151 388,80 €	10,2%
TOTAL SECTION		14 807 194,15 €	15 327 715,80 €	15 532 475,86 €	4,90%



Hausse des recettes de gestion : + 6,1% contre +3,4% entre 2019 et 2020

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

Produits des services :

Produit des services	CA 2019	CA 2020	Diff.	Var en %
Piscines	77 224,40 €	22 695,15 €	-54 529,25 €	-71%
Vac'en sport	19 041,00 €	8 896,00 €	-10 145,00 €	-53%
Ecole multisports	3 663,00 €	2 855,00 €	-808,00 €	-22%
Conservatoire	89 497,89 €	68 669,74 €	-20 828,15 €	-23%
Site archéologique	1 119,00 €	860,00 €	-259,00 €	-23%
MAD minibus	21 844,40 €	12 583,62 €	-9 260,78 €	-42%
TOTAL	212 389,69 €	116 559,51 €	-95 830,18 €	-45%



Chapitre principalement affecté par la crise sanitaire avec des baisses sur toutes les activités.

4

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes :

	Bases définitives 2019	Bases définitives 2020	Variation	Taux	Variation du Produit théorique *
CFE	5 890 701 €	6 525 589 €	10,8%	24,50%	155 548 €
TH	38 231 422 €	39 567 113 €	3,5%	8,68%	115 938 €
TF	29 339 887 €	30 224 887 €	3,0%	1,27%	11 240 €
TFNB	2 196 395 €	2 206 315 €	0,5%	6,44%	639 €
					283 364 €



CFE : hausse des bases de CFE, effet visible de l'installation et du développement d'entreprises sur le territoire

* Produit théorique : produit réel différent car tenant compte des lissages de taux

5

Le produit théorique est mentionné puisque la phase de lissage des taux est toujours en cours.

Monsieur le Président rappelle que lors de la fusion des Communautés de Communes en 2014, il y avait une différence importante des taux d'imposition sur le territoire. Ces taux sont lissés sur 13 ans. Aussi 13 ans seront nécessaires pour retrouver un taux moyen. Le produit théorique est calculé sur ce taux moyen et non sur ce que la collectivité perçoit.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION explique que le taux est celui qui est voté.

Le taux qui est appliqué en réalité dans les communes est dû au lissage de taux.

C'est principalement sur le foncier non bâti que l'écart est généralement défavorable en termes de recettes.

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impôts et taxes :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
CVAE	1 025 432,00 €	1 177 842,00 €	152 410,00 €	14,9%
TASCOM	278 199,00 €	375 452,00 €	97 253,00 €	35,0%
IFER	302 703,00 €	328 347,00 €	25 644,00 €	8,5%

CVAE : nouvelle forte augmentation après celle de 2019, témoigne de la richesse créée par les entreprises du territoire

IFER : hausse liée à la production d'électricité photovoltaïque et de l'imposition des stations radioélectriques



6

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impôts et taxes :

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
Rôles supplémentaires	18 627,00 €	96 140,00 €	77 513,00 €	416,1%
AC négatives	79 052,04 €	79 052,04 €	0,00 €	0,0%
FPIC	259 976,00 €	297 468,00 €	37 492,00 €	14,4%
TEOM	2 620 838,00 €	2 707 670,00 €	86 832,00 €	3,3%
Taxe de séjour	55 747,67 €	56 756,13 €	1 008,46 €	1,8%
Taxe GEMAPI	32 529,00 €	129 171,00 €	96 642,00 €	297,1%

TEOM : la hausse des bases a permis de couvrir la hausse de la contribution à Cyclad sans hausse de taux

Taxe GEMAPI : triplement de la recette par rapport à 2019, calculée en fonction du coût de la compétence



7

CA 2020 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotation d'intercommunalité	818 364,00 €	653 797,00 €	594 614,00 €	635 764,00 €	672 681,00 €
Dotation compensation GFP	869 415,00 €	845 256,00 €	827 606,00 €	808 603,00 €	793 819,00 €
Total	1 687 779,00 €	1 499 053,00 €	1 422 220,00 €	1 444 367,00 €	1 466 500,00 €
Variation / N-1	-269 681,00 €	-188 726,00 €	-76 833,00 €	22 147,00 €	22 133,00 €
Cumul Variation depuis 2014	-492 081,00 €	-680 807,00 €	-757 640,00 €	-735 493,00 €	-713 360,00 €



DGF : hausse pour la seconde année consécutive suite à la réforme de la Dotation d'Intercommunalité bénéficiant aux Communautés de Communes plutôt qu'aux Métropoles et Communautés Urbaines

8

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : vue générale

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Var 2019/2020
011 Charges à caractère général	1 253 592,13 €	1 390 641,00 €	1 209 163,04 €	-3,5%
012 Charges de personnel	3 687 155,36 €	3 857 250,00 €	3 826 949,56 €	3,8%
014 Atténuations de produits	1 815 261,15 €	1 816 232,00 €	1 815 517,15 €	0,0%
65 Autres charges de gestion courante	5 181 543,98 €	5 604 559,00 €	5 490 206,65 €	6,0%
66 Charges financières	186 663,50 €	229 050,00 €	172 601,88 €	-7,5%
67 Charges exceptionnelles	3 629,00 €	2 900,00 €	810,00 €	-77,7%
022 Dépenses imprévues		400 000,00 €		
023 Virement à la section d'investissement		1 141 383,80 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	969 517,78 €	885 700,00 €	895 514,59 €	-7,6%
TOTAL SECTION	13 097 362,90 €	15 327 715,80 €	13 410 762,87 €	2,39%



9

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Charges à caractère général :*

L'objectif était de stabiliser ces dépenses entre 2019 et 2020 en tenant compte des dépenses liées à la compétence GEMAPI encore portées en directes par la CdC

	CA 2019	CA 2020	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général 011	1 253 486,11 €	1 209 163,04 €	-44 323,07 €	-3,5%
hors GEMAPI	1 145 246,17 €	1 165 631,97 €	20 385,80 €	1,8%
GEMAPI	108 239,94 €	43 531,07 €	-64 708,87 €	-59,8%

Hausse du chapitre entre 2019 et 2020 de 1,8% en excluant la part GEMAPI



Cependant, l'assurance DO pour l'extension du siège a été payée en 2020 en totalité pour 18 189 €. En neutralisant cette charge, la croissance a été maîtrisée à 0,2%.

Le COVID a généré autant de dépenses nouvelles (masques, produits d'entretien, ...) que de baisses de dépenses (manifestations, fluides, déplacements ...)

10

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Charges de personnel :*

Progression de 3,8% sur l'exercice liée (+ 139,8K€) :

- Incidence de la réforme PPCR et du Glissement vieillesse technicité
- Recrutement en direct de la responsable de l'épicerie solidaire auparavant directement mise à disposition au CIAS par le CCAS de Surgères
- Création du poste responsable service Assemblées : recrutement en 12/2019, donc 2020 1^{ère} année pleine



11

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ *Autres charges de gestion courante : subventions*

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation	
					en €	en %
PEL	1 039 076,00 €	1 003 530,00 €	986 565,00 €	1 046 695,30 €	60 130,30 €	6,1%
Social	156 721,00 €	151 700,00 €	161 092,00 €	171 909,00 €	10 817,00 €	6,7%
Culture	334 125,00 €	340 309,00 €	334 100,00 €	329 550,00 €	-4 550,00 €	-1,4%
Sport	41 974,00 €	43 170,70 €	41 370,20 €	42 681,80 €	1 311,60 €	3,2%
Dev éco	1 800,00 €	3 500,00 €	1 800,00 €	2 300,00 €	500,00 €	27,8%
Réseau biblio.	0,00 €	0,00 €	505,00 €	500,00 €	-5,00 €	-1,0%
Habitat	2 856,00 €	2 856,00 €	2 856,00 €	2 856,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 576 552,00 €	1 545 065,70 €	1 528 288,20 €	1 596 492,10 €	68 203,90 €	4,5%
Variation	1,1%	-2,0%	-1,1%	4,5%		
CIAS	404 000,00 €	360 000,00 €	380 000,00 €	390 000,00 €	10 000,00 €	2,6%
TOTAL avec CIAS	1 980 552,00 €	1 905 065,70 €	1 908 288,20 €	1 986 492,10 €	78 203,90 €	4,1%
Variation	4,2%	-3,8%	0,2%	4,1%		
Fonds de sol.				64 690,00 €		
Dispositif ACT				2 000,00 €		
Spécial COVID				66 690,00 €		

12

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ *Autres charges de gestion courante : subventions*

- Projet éducatif local : augmentation de l'enveloppe pour tenir compte de l'augmentation de la masse salariale des structures du territoire liée à la suppression des emplois aidés, et de la hausse de fréquentation des accueils périscolaires mercredi et vacances. Ajout d'une enveloppe de 19 000€ en rattrapage d'une erreur d'attribution 2019
 - Social : les structures sont accompagnées en fonction du nombre d'ETP insertion et ceux-ci ont augmenté sur le territoire. Malgré la baisse de la prise en charge par ETP, le volume de subvention a dû être augmenté.
 - Sport : subvention exceptionnelle de 5 000 € versée au SCS Rugby dans le cadre de la montée en Fédérale 2
 - CIAS : hausse de la subvention de 10 000 € liée notamment à une subvention supplémentaire au Secours Catholique du fait du développement de la structure
- ⇒ Effets COVID :
- annulation de subventions suite à des manifestations non réalisées (sport / culture)
 - versement de subventions en soutien de l'activité économique



13

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : contributions

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation	
				en €	en %
OTAMP	180 019,36 €	205 747,67 €	206 756,13 €	1 008,46 €	0,5%
Soluris	7 883,40 €	7 850,74 €	8 011,88 €	161,14 €	2,1%
Cyclad	2 521 953,03 €	2 604 057,89 €	2 683 743,93 €	79 686,04 €	3,1%
SM SCOT LRA	41 525,90 €	39 905,68 €	42 614,54 €	2 708,86 €	6,8%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	2 751 382,69 €	2 857 562,98 €	2 941 127,48 €	83 564,50 €	2,9%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	0,00 €	0,0%
SYMBO	3 257,62 €	3 255,00 €	3 300,00 €	45,00 €	1,4%
SM Bassin Versant du Curé	75 927,44 €	80 321,14 €	16 799,98 €	-63 521,16 €	-79,1%
SM Charente Aval	0,00 €	20 199,20 €	140 356,54 €	120 157,34 €	594,9%
SM 3 rivières -> SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	6 784,00 €	0,00 €	0,0%
SM des Rivières et Marais d'Aunis			27 832,92 €	27 832,92 €	
TOTAL GEMAPI	89 146,06 €	113 736,34 €	198 250,44 €	84 514,10 €	74,3%
TOTAL général	2 840 528,75 €	2 971 299,32 €	3 139 377,92 €	168 078,60 €	4,4%

14

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : contributions

CYCLAD : hausse de la contribution liée aux hausses de coûts de traitement des déchets, de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes et les difficultés des filières de recyclage

GEMAPI : structuration des syndicats qui se poursuit, avec une reprise des dépenses prises en charge par la CdC sur son chapitre 011



Ma Communauté
de Communes

15

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges financières :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Intérêts des emprunts	307 913,73 €	304 383,47 €	226 481,94 €	184 304,51 €	168 240,82 €
dont rattrapage gend Aigrefeuille		27 833,62 €			
Indemnités rembt anticipé	10931,38 €	71 581,52 €	30 895,00 €		

Malgré la souscription d'emprunts nouveaux, la diminution des charges financières s'explique par :

- La baisse du coût de la dette
- L'absence d'opération de refinancement sur l'exercice et donc d'indemnités de remboursement anticipé



16

CA 2020 – Budget Principal

Section de fonctionnement : résultats 2020

	Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement 2020	14 381 087,06 €
Dépenses de fonctionnement 2020	13 410 762,87 €
Résultat de l'exercice	970 324,19 €
Report antérieur	1 151 388,80 €
Résultat cumulé	2 121 712,99 €



17

Monsieur Emmanuel NICOLAS demande si la CdC compte mener un programme d'investissements puisque le résultat de l'exercice est de 970 000 € et le résultat cumulé s'élève à 2 millions d'euros.

Monsieur le Président répond que l'objectif de ce budget est d'avoir un résultat suffisamment positif pour pouvoir investir.

Monsieur Emmanuel NICOLAS estime qu'avec résultat cumulé de 2 M€, des investissements sont possibles à réaliser.

Monsieur le Président répond que ce résultat n'a rien d'exceptionnel. De nombreuses communes affichent un résultat comparable.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION confirme que le résultat n'est pas extraordinaire. Une fois les affectations de résultats réalisées, la capacité d'investissement restera limitée.

CA 2020 – Budget Principal

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Dev. économique	Tourisme	Communication
Dépenses de fonctionnement	3 051 957,62 €	589 392,97 €	539 001,36 €	365 963,95 €	201 699,67 €
Recettes de fonctionnement	11 087 161,04 €	8 210,00 €	44 897,02 €	97 082,63 €	3 183,05 €
RESULTAT	8 035 203,42 €	-581 182,97 €	-494 104,34 €	-268 881,32 €	-198 516,62 €

	Emploi	Action sociale	Enfance	PEL	Jeunesse
Dépenses de fonctionnement	115 306,00 €	936 733,01 €	123 185,88 €	1 243 951,57 €	35 455,27 €
Recettes de fonctionnement	11 636,81 €	308 235,91 €	71 503,22 €	390 174,60 €	673,30 €
RESULTAT	-103 669,19 €	-628 497,10 €	-51 682,66 €	-853 776,97 €	-34 781,97 €

	Voirie-Foncier zones hors BA	Habitat	Urbanisme	Environnement	Sport
Dépenses de fonctionnement	102 717,93 €	16 888,96 €	404 668,88 €	3 063 598,80 €	1 174 246,57 €
Recettes de fonctionnement	1 281,92 €	21 635,31 €	73 154,09 €	2 882 760,49 €	131 618,11 €
RESULTAT	-101 436,01 €	4 746,35 €	-331 514,79 €	-180 838,31 €	-1 042 628,46 €

	Conservatoire	Culture	Scolaire	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	607 004,26 €	439 476,78 €	84 124,59 €	315 388,80 €	13 410 762,87 €
Recettes de fonctionnement	95 844,73 €	14 660,00 €	5 669,11 €	283 094,52 €	15 532 475,86 €
RESULTAT	-511 159,53 €	-424 816,78 €	-78 455,48 €	-32 294,28 €	2 121 712,99 €

18



Ma Communauté
de Communes

Budget Principal

Section d'Investissement

CA 2020 – Budget Principal

Recettes d'investissement : vue générale

Recettes d'investissement		CA 2019	Budget 2020	CA 2020	RAR 2020
13	Subventions d'équipement perçues	194 219,04 €	481 692,68 €	191 099,29 €	92 757,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 459 255,00 €	1 326 800,00 €	
165	Cautions	2 030,00 €	3 000,00 €	700,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	264 857,39 €	375 000,00 €	198 227,37 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	913 511,91 €	558 442,45 €	558 442,45 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	91 740,92 €	68 000,00 €	20 939,56 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations		8 000,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		1 141 383,80 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	969 517,78 €	885 700,00 €	895 514,59 €	
041	Opérations patrimoniales	77 843,48 €	300 000,00 €	4 406,58 €	
TOTAL SECTION		2 513 720,52 €	8 280 773,93 €	3 196 129,84 €	92 757,30 €

20

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'investissement : vue générale

Dépenses d'investissement		CA 2019	Budget 2020	CA 2020	RAR 2020
Opérations d'équipement		1 615 834,89 €	6 511 851,94 €	2 027 810,29 €	590 606,35 €
23	Immobilisations en cours	8 200,32 €	45 200,00 €	8 302,76 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	790 876,49 €	879 200,00 €	832 744,50 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	91 740,92 €	68 000,00 €	20 939,56 €	
020	Dépenses imprévues		57 408,80 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 249,02 €	158 800,00 €	73 726,12 €	
041	Opérations patrimoniales	77 843,48 €	300 000,00 €	4 406,58 €	
001	Déficit antérieur reporté	85 360,93 €	260 013,19 €	260 013,19 €	
TOTAL SECTION		2 742 106,05 €	8 280 773,93 €	3 227 943,00 €	590 606,35 €



Ma Communauté
de Communes

21

CA 2020 – Budget Principal

Section d'investissement : résultats 2020



	Section d'investissement
Recettes d'investissement 2020	3 196 129,84 €
Dépenses d'investissement 2020	2 967 929,81 €
Résultat de l'exercice	228 200,03 €
Report antérieur	-260 013,19 €
Résultat cumulé	-31 813,16 €
RAR recettes	92 757,30 €
RAR dépenses	590 606,35 €
Résultat des RAR	-497 849,05 €

22

Arrivée de Monsieur Eric GUINOISEAU

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CA 2020	RAR	CA 2020	RAR	
Ch. 23	Immobilisations en cours	8 302,76 €				Avance SAFER acquisitions foncières
Sport						
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges		1 151,40 €			RAR : relevé topographique terrain
Op. 206	Piscine de Surgères	7 586,92 €	10 038,95 €			Siège de mise à l'eau PMR (5,3K€) + MOE renouvellement système de filtration (2,2K€) RAR : travaux divers rénovation piscine
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	29 333,76 €	5 604,00 €			Etudes forages, mise en conformité et réhabilitation circuit hydraulique : 28,9K€ RAR : travaux forage (4,3K€) + sol amortissant aire de jeux (1,3K€)
Op. 208	Piscine de Vandré	4 905,97 €	15 216,00 €	11 333,00 €		Robot de nettoyage (4,9K€) RAR : liner petit bassin
Op. 209	Complexesportif d'Aigrefeuille	4 567,78 €	41 703,45 €			Matériel technique (3,7K€) RAR : diagnostic charpente (4,9K€), mission AMO gymnase (10,1K€), complément éclairage (20,3K€), tatamis (6,3K€)
Op. 210	Complexesportif de Surgères	232 737,27 €	58 386,06 €	13 470,00 €		Salle multisports : 133,4K€ travaux ad'ap divers (60,6K€), création infirmerie (2,8K€), matériel technique (3,5K€), éclairage parking (7,5K€), mise en conformité rugby (10,3K€), défibrillateur (1,3K€), menuiseries tennis (8,7K€), clôture tennis (1,7K€), tableau elec football (2,8K€) RAR : Ad'ap (38,9K€), bardage G1 (9,7K€)

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CA 2020	RAR	CA 2020	RAR	
Enfance - Scolaire						
Op. 213	Affaires scolaires		158 013,30 €			RAR : extension collège Aigrefeuille (136,0K€), extension collège Surgères (26,2K€)
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	17 132,20 €				Etudes
Op. 218	Crèche de Forges		2 872,80 €			RAR : audit énergétique
Op. 219	Crèche de Surgères	3 390,20 €	17 362,02 €			Remplacement menuiseries RAR : menuiseries + étanchéité toiture terrasse
Social						
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis21	110 343,46 €	14 736,00 €			Modulaire + plateforme modulaire RAR : porte bâtiment démontable
Op. 23	Epicerie solidaire	656,46 €				Complément isolation bureaux
Mobilité						
Op. 24	Pôle gare	62 668,68 €				Aménagement parking + mur de clôture

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CA 2020	RAR	CA 2020	RAR	
Culture						
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €			Etude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	1 530,61 €	31 832,34 €	10 154,47 €	6 462,00 €	Matériel informatique (1,1K€) + machine à coudre (0,4K€) RAR : fourgon (24,8K€) + équipement navette (2,6K€) + module accès numérique (2,9K€)
Op. 110	Espace culture multimédia		945,60 €			Travaux ascenseur
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	17 150,48 €	124 037,92 €			Matériel informatique (4,1K€), Instruments de musique (3,9K€) + modulaire sanitaire (8,2K€) RAR : terrassement + modulaire
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille	11 347,21 €	3 032,93 €			Travaux réhabilitation et Ad'Ap RAR : menuiseries (1,9K€), étude acoustique (1,1K€)
Développement économique - emploi						
Op. 113	Etude offre d'hébergement marchande			9 672,75 €		
Op. 108	Maison de l'Emploi	3 771,88 €				Travaux Ad'Ap

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CA 2020	RAR	CA 2020	RAR	
Tourisme - communication						
Op. 109	Office de tourisme	18 012,00 €		8 000,00 €		Exposition Vivre ici en Aunis Sud
Op. 111	Site archéologique	11 201,19 €	7 520,00 €	6 000,00 €		Opération de valorisation + container de stockage
Op. 141	Circuits vélos	2 036,40 €	19 110,00 €			Planimètres circuits vélos RAR : AMO circuits vélo
Gendarmeries						
Op. 121	Gendarmerie d'Aigrefeuille	1 148,40 €				Grilles de défense
Etudes urbanisme - environnement						
Op. 130	PLUIH	64 938,95 €	37 461,84 €	42 469,07 €	86 295,30 €	Poursuite PLUIH + inventaire des zones humides
Op. 131	PCAET	0,00 €	1 500,00 €			Etude avec l'AREC
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	7 848,00 €	2 131,35 €			Totems ZI Ouest

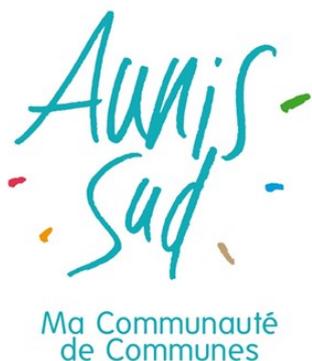
 Ma Communauté de Communes

CA 2020 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CA 2020	RAR	CA 2020	RAR	
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	40 171,37 €	23 842,15 €			Matériel informatique (15,9K€), logiciel RH (1,9K€), matériel ST (10,7K€), équipements COVID (3,6K€), micros salle conseil (2,1K€), mobilier (2,5K€) RAR : logiciel urbanisme + RH
Op. 114	Logements communautaires		3 188,24 €			Porte renforcée logement temporaire d'urgence
Op. 20	Siège social	1 375 331,10 €		90 000,00 €		Etudes extension
TOTAUX		2 036 113,05 €	590 606,35 €	191 099,29 €	92 757,30 €	

 Aunis Sud
Ma Communauté de Communes



Budget Principal

Dette

CA 2020 – Budget Principal

Dette :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette au 31/12	11 306 837 €	10 601 851 €	9 988 157 €	9 209 052 €	8 425 467 €	7 635 691 €	8 130 546 €
Nombre d'habitants (Pop INSEE)	30 739	31 108	31 440	31 731	31 943	32 182	32 345
Dette / habitant	368 €	341 €	318 €	290 €	264 €	237 €	251 €

Dette en hausse sur le Budget Principal de 494 855 € :

- Emprunt acquisition modulaire AunisGD : 106 800 €
- Emprunt extension du siège / création RAM Est : 1 220 000 €



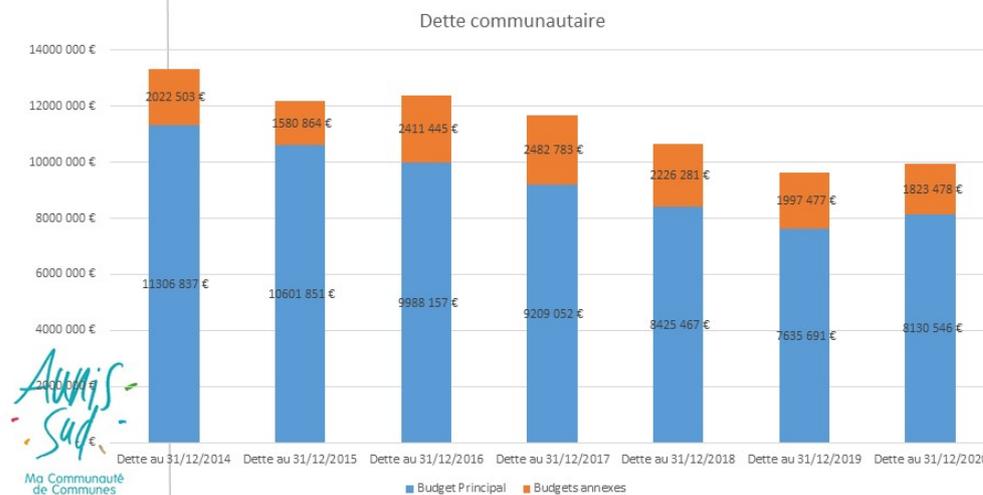
Les budgets annexes portent au 31 décembre 2020 une dette de 1 823 478 € :

- Pépinière : 369 004 €
- Le Thou TII : 160 748 €
- La Combe : 849 466 €
- La Perche : 238 494 €
- Le Cluseau : 205 767 €

L'emprunt pour l'acquisition d'un modulaire sera intégralement remboursé annuellement à la Communauté de Communes par l'association AunisGD.

CA 2020 – Budget Principal

Dettes :



Ma Communauté de Communes

Budget Principal

Autofinancement et ratios

CA 2020 – Budget Principal

Autofinancement :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017 *	CA 2018 *	CA 2019	CA 2020
CAF Brute	1 394 201 €	1 004 686 €	1 452 103 €	1 276 420 €	1 354 246 €	1 807 085 €
CAF Nette	284 946 €	204 026 €	604 552 €	461 940 €	564 469 €	975 141 €

2014 : corrigé des écritures exceptionnelles liées à la fusion

2017 : corrigé des écritures exceptionnelles liées à la reprise de la gendarmerie et l'école de musique d'Aigrefeuille

2018 : corrigé de l'écriture d'annulation de créance ayant généré une dépense de fonctionnement (ch. 67)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
% de la CAF / RRF	10,20%	7,80%	10,90%	9,80%	9,89%	12,63%



32

CA 2020 – Budget Principal

Ratios d'endettement :

Malgré la hausse de la dette, les ratios d'endettement continuent de s'améliorer du fait d'une progression des recettes réelles de fonctionnement et de la Capacité d'Autofinancement.

	2015	2016	2017	2017 corrigé *	2018	2018 corrigé *	2019	2020
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	7,26	9,96	5,67	6,33	6,60	6,22	5,64	4,50
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	78%	75%	68%	69%	64%	64%	57%	57%



2017 : corrigé des écritures exceptionnelles liées à la reprise de la gendarmerie et l'école de musique d'Aigrefeuille

2018 : corrigé de l'écriture d'annulation de créance ayant généré une dépense de fonctionnement (ch. 67)

33



BUDGETS ANNEXES

CA 2020 – Budgets annexes

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Frais financiers	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	3 920,10 €	20 827,94 €	0,00 €	0,00 €	Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement
Parc d'activités Le Cluseau	0,00 €	2 228,53 €	0,00 €	0,00 €	
ZI St Mard	3 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recueil de promesses de ventes
ZI Fief St Gilles	62 815,86 €	0,00 €	160 164,89 €	0,00 €	Finalisation des travaux pour extension + acquisition parcelle
ZI Ouest II	473,10 €	0,00 €	57 880,00 €	0,00 €	Rétablissement de bornes
ZI La Métairie	1 150,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Plan RIS + reprise de voirie
ZI le Thou TII	9 827,28 €	1 498,71 €	109 305,00 €	0,00 €	Etudes extension sud + bornage
ZI Fief Girard Est D5	1 600,00 €	0,00 €	3 162,00 €	0,00 €	Recueil de promesses de ventes
ZI Forges	236 280,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisition de parcelles au CD17
Parc commercial de La Perche	0,00 €	5 627,01 €	0,00 €	0,00 €	
Parc d'activités des Basses Varennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAUX	319 626,98 €	30 182,19 €	330 511,89 €	0,00 €	
	349 809,17 €		330 511,89 €		

CA 2020 – Budgets annexes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
La Combe	1 177 765,55 €	1 177 765,55 €	1 132 189,31 €	1 439 661,14 €
Le Cluseau	196 559,25 €	196 559,25 €	192 101,88 €	296 700,34 €
ZI St Mard	65 652,23 €	65 652,23 €	62 092,03 €	97 970,26 €
ZI Fief St Gilles	611 041,07 €	611 041,07 €	548 224,96 €	954 796,74 €
ZI Ouest II	363 098,18 €	473,10 €	0,00 €	0,00 €
ZA Métairie	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	149 450,31 €
ZA Le Thou TII	599 687,54 €	599 687,54 €	586 862,39 €	914 998,28 €
ZA Fief Girard Est D5	22 223,86 €	22 223,86 €	20 633,86 €	39 705,32 €
ZI de Forges	407 746,56 €	407 746,56 €	171 466,20 €	579 212,76 €
La Perche	882 085,54 €	882 085,54 €	870 831,52 €	1 508 566,09 €
Les Basses Varennes	2 370,20 €	2 370,20 €	2 370,20 €	4 740,40 €
Résultats Budgets zones d'activités	362 625,08 €		-2 200 528,83 €	

Ma Communauté de Communes

36

Le montant de l'investissement correspond à la valeur des terrains en stock sur les différentes zones d'activités.

CA 2020 – Budgets annexes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pépinière	205 427,12 €	177 103,16 €	92 132,56 €	425 440,53 €
Résultats Budget Pépinière	28 323,96 €		-333 307,97 €	
Bâtiments Relais	54 299,38 €	37 596,99 €	29 838,71 €	26 910,93 €
Résultats Budget Bâtiments Relais	16 702,39 €		2 927,78 €	

Ma Communauté de Communes

37



COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Présentation consolidée

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Présentation consolidée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	0,00 €	1 485 715,59 €	2 668 909,55 €	50 200,49 €
OPERATIONS 2020	17 740 528,23 €	18 784 177,06 €	6 997 186,55 €	7 053 173,43 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 043 648,83 €	-	55 986,88 €
TOTAL	17 740 528,23 €	20 269 892,65 €	9 666 096,10 €	7 103 373,92 €
RESULTAT CLOTURE	-	2 529 364,42 €	-2 562 722,18 €	-
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	591 723,76 €	92 757,30 €
TOTAL CUMULE	17 740 528,23 €	20 269 892,65 €	10 257 819,86 €	7 196 131,22 €
RESULTAT DEFINITIF	-	2 529 364,42 €	-3 061 688,64 €	-


Ma Communauté
de Communes

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Présentation consolidée

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	2 668 909,55 €	1 535 916,08 €
OPERATIONS 2020	24 737 714,78 €	25 837 350,49 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 099 635,71 €
TOTAL	27 406 624,33 €	27 373 266,57 €
RESULTAT CLOTURE	-33 357,76 €	-
RESTES A REALISER	591 723,76 €	92 757,30 €
TOTAL CUMULE	27 998 348,09 €	27 466 023,87 €
RESULTAT DEFINITIF	-532 324,22 €	-



Le résultat définitif est en amélioration par rapport à 2019 où il s'établissait à :
- 861 573,36 €

NB : Le poids des déficits des budgets annexes de lotissement, qui correspond à un stock de terrains à vendre ou en cours d'aménagement, n'est pas compensé par l'excédent dégagé par le budget principal.

40

Monsieur Laurent ROUFFET demande quels sont les investissements réalisés pour la pépinière d'entreprise.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION explique que sur l'exercice 2020, 16,5 K€ ont été investis dans un système de vidéo-sécurité et dans le remplacement du système d'alarme.

Le déficit de la section d'investissement correspond à la différence entre le montant des dépenses d'investissement pour la construction du bâtiment et les emprunts et subventions. Le delta sera à apurer tous les ans par l'excédent de fonctionnement.

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Madame Catherine DESPREZ, 1ère Vice-Présidente**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les présents comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

41 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur de la présentation des comptes administratifs ci-dessous résumés :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		1 151 388,80 €	260 013,19 €		260 013,19 €	1 151 388,80 €
OPERATIONS 2020	13 410 762,87 €	14 381 087,06 €	2 967 929,81 €	3 196 129,84 €	16 378 692,68 €	17 577 216,90 €
RESULTAT DE L'EX.	-	970 324,19 €	-	228 200,03 €	-	1 198 524,22 €
TOTAL	13 410 762,87 €	15 532 475,86 €	3 227 943,00 €	3 196 129,84 €	16 638 705,87 €	18 728 605,70 €
RESULTAT CLOTURE	-	2 121 712,99 €	-31 813,16 €	-	-	2 089 899,83 €
RESTES A REALISER			590 606,35 €	92 757,30 €	590 606,35 €	92 757,30 €
TOTAL CUMULE	13 410 762,87 €	15 532 475,86 €	3 818 549,35 €	3 288 887,14 €	17 229 312,22 €	18 821 363,00 €
RESULTAT DEFINITIF	-	2 121 712,99 €	-529 662,21 €	-	-	1 592 050,78 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		29 108,99 €	26 910,93 €		26 910,93 €	29 108,99 €
OPERATIONS 2020	37 596,99 €	25 190,39 €	0,00 €	29 838,71 €	37 596,99 €	55 029,10 €
RESULTAT DE L'EX.	-12 406,60 €	0,00 €	-	29 838,71 €	-	17 432,11 €
TOTAL	37 596,99 €	54 299,38 €	26 910,93 €	29 838,71 €	64 507,92 €	84 138,09 €
RESULTAT CLOTURE	-	16 702,39 €	-	2 927,78 €	-	19 630,17 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	37 596,99 €	54 299,38 €	26 910,93 €	29 838,71 €	64 507,92 €	84 138,09 €
RESULTAT DEFINITIF	-	16 702,39 €	-	2 927,78 €	-	19 630,17 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZI METAIRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE				50 200,49 €		50 200,49 €
OPERATIONS 2020	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	148 299,97 €	298 900,62 €	297 750,28 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-1 150,34 €	0,00 €	-1 150,34 €	0,00 €
TOTAL	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	298 900,62 €	347 950,77 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-	49 050,15 €	-	49 050,15 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	298 900,62 €	347 950,77 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-	49 050,15 €	-	49 050,15 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		305 217,80 €			0,00 €	305 217,80 €
OPERATIONS 2020	473,10 €	57 880,38 €	0,00 €	0,00 €	473,10 €	57 880,38 €
RESULTAT DE L'EX.	-	57 407,28 €	0,00 €	0,00 €	-	57 407,28 €
TOTAL	473,10 €	363 098,18 €	0,00 €	0,00 €	473,10 €	363 098,18 €
RESULTAT CLOTURE	-	362 625,08 €	0,00 €	-	-	362 625,08 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	473,10 €	363 098,18 €	0,00 €	0,00 €	473,10 €	363 098,18 €
RESULTAT DEFINITIF	-	362 625,08 €	0,00 €	-	-	362 625,08 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZI FIEF ST GILLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			503 933,01 €		503 933,01 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	611 041,07 €	611 041,07 €	450 863,73 €	548 224,96 €	1 061 904,80 €	1 159 266,03 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	97 361,23 €	-	97 361,23 €
TOTAL	611 041,07 €	611 041,07 €	954 796,74 €	548 224,96 €	1 565 837,81 €	1 159 266,03 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-406 571,78 €	-	-406 571,78 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	611 041,07 €	611 041,07 €	954 796,74 €	548 224,96 €	1 565 837,81 €	1 159 266,03 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-406 571,78 €	-	-406 571,78 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZI ST MARD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			32 542,03 €		32 542,03 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	65 652,23 €	65 652,23 €	65 428,23 €	62 092,03 €	131 080,46 €	127 744,26 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-3 336,20 €	0,00 €	-3 336,20 €	0,00 €
TOTAL	65 652,23 €	65 652,23 €	97 970,26 €	62 092,03 €	163 622,49 €	127 744,26 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-35 878,23 €	-	-35 878,23 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	65 652,23 €	65 652,23 €	97 970,26 €	62 092,03 €	163 622,49 €	127 744,26 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-35 878,23 €	-	-35 878,23 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LE CLUSEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			73 048,33 €		73 048,33 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	196 559,25 €	196 559,25 €	223 652,01 €	192 101,88 €	420 211,26 €	388 661,13 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-31 550,13 €	0,00 €	-31 550,13 €	0,00 €
TOTAL	196 559,25 €	196 559,25 €	296 700,34 €	192 101,88 €	493 259,59 €	388 661,13 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-104 598,46 €	-	-104 598,46 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	196 559,25 €	196 559,25 €	296 700,34 €	192 101,88 €	493 259,59 €	388 661,13 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-104 598,46 €	-	-104 598,46 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			311 034,06 €		311 034,06 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	177 103,16 €	205 427,12 €	114 406,47 €	92 132,56 €	291 509,63 €	297 559,68 €
RESULTAT DE L'EX.	-	28 323,96 €	-22 273,91 €	0,00 €	-	6 050,05 €
TOTAL	177 103,16 €	205 427,12 €	425 440,53 €	92 132,56 €	602 543,69 €	297 559,68 €
RESULTAT CLOTURE	-	28 323,96 €	-333 307,97 €	-	-304 984,01 €	-
RESTES A REALISER			1 117,41 €	0,00 €	1 117,41 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	177 103,16 €	205 427,12 €	426 557,94 €	92 132,56 €	603 661,10 €	297 559,68 €
RESULTAT DEFINITIF	-	28 323,96 €	-334 425,38 €	-	-306 101,42 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LA COMBE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			251 380,38 €		251 380,38 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	1 177 765,55 €	1 177 765,55 €	1 188 280,76 €	1 132 189,31 €	2 366 046,31 €	2 309 954,86 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-56 091,45 €	0,00 €	-56 091,45 €	0,00 €
TOTAL	1 177 765,55 €	1 177 765,55 €	1 439 661,14 €	1 132 189,31 €	2 617 426,69 €	2 309 954,86 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-307 471,83 €	-	-307 471,83 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 177 765,55 €	1 177 765,55 €	1 439 661,14 €	1 132 189,31 €	2 617 426,69 €	2 309 954,86 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-307 471,83 €	-	-307 471,83 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			171 466,20 €		171 466,20 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	407 746,56 €	407 746,56 €	407 746,56 €	171 466,20 €	815 493,12 €	579 212,76 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-236 280,36 €	0,00 €	-236 280,36 €	0,00 €
TOTAL	407 746,56 €	407 746,56 €	579 212,76 €	171 466,20 €	986 959,32 €	579 212,76 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-407 746,56 €	-	-407 746,56 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	407 746,56 €	407 746,56 €	579 212,76 €	171 466,20 €	986 959,32 €	579 212,76 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-407 746,56 €	-	-407 746,56 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			20 633,86 €		20 633,86 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	22 233,86 €	22 233,86 €	19 071,46 €	20 633,86 €	41 305,32 €	42 867,72 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	1 562,40 €	-	1 562,40 €
TOTAL	22 233,86 €	22 233,86 €	39 705,32 €	20 633,86 €	61 939,18 €	42 867,72 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-19 071,46 €	-	-19 071,46 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	22 233,86 €	22 233,86 €	39 705,32 €	20 633,86 €	61 939,18 €	42 867,72 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-19 071,46 €	-	-19 071,46 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZA LE THOU T2

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			396 318,63 €		396 318,63 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	599 687,54 €	599 687,54 €	518 679,65 €	586 862,39 €	1 118 367,19 €	1 186 549,93 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	68 182,74 €	-	68 182,74 €
TOTAL	599 687,54 €	599 687,54 €	914 998,28 €	586 862,39 €	1 514 685,82 €	1 186 549,93 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-328 135,89 €	-	-328 135,89 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	599 687,54 €	599 687,54 €	914 998,28 €	586 862,39 €	1 514 685,82 €	1 186 549,93 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-328 135,89 €	-	-328 135,89 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARC COMMERCIAL LA PERCHE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			619 258,73 €		619 258,73 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	882 085,54 €	882 085,54 €	889 307,36 €	870 831,52 €	1 771 392,90 €	1 752 917,06 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-18 475,84 €	0,00 €	-18 475,84 €	0,00 €
TOTAL	882 085,54 €	882 085,54 €	1 508 566,09 €	870 831,52 €	2 390 651,63 €	1 752 917,06 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-637 734,57 €	-	-637 734,57 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	882 085,54 €	882 085,54 €	1 508 566,09 €	870 831,52 €	2 390 651,63 €	1 752 917,06 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-637 734,57 €	-	-637 734,57 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES BASSES VARENNES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			2 370,20 €		2 370,20 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	2 370,20 €	2 370,20 €	2 370,20 €	2 370,20 €	4 740,40 €	4 740,40 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 370,20 €	2 370,20 €	4 740,40 €	2 370,20 €	7 110,60 €	4 740,40 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-2 370,20 €	-	-2 370,20 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	2 370,20 €	2 370,20 €	4 740,40 €	2 370,20 €	7 110,60 €	4 740,40 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-2 370,20 €	-	-2 370,20 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - PRESENTATION CONSOLIDEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	0,00 €	1 485 715,59 €	2 668 909,55 €	50 200,49 €	2 668 909,55 €	1 535 916,08 €
OPERATIONS 2020	17 740 528,23 €	18 784 177,06 €	6 997 186,55 €	7 053 173,43 €	24 737 714,78 €	25 837 350,49 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 043 648,83 €	-	55 986,88 €	-	1 099 635,71 €
TOTAL	17 740 528,23 €	20 269 892,65 €	9 666 096,10 €	7 103 373,92 €	27 406 624,33 €	27 373 266,57 €
RESULTAT CLOTURE	-	2 529 364,42 €	-2 562 722,18 €	-	-33 357,76 €	-
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	591 723,76 €	92 757,30 €	591 723,76 €	92 757,30 €
TOTAL CUMULE	17 740 528,23 €	20 269 892,65 €	10 257 819,86 €	7 196 131,22 €	27 998 348,09 €	27 466 023,87 €
RESULTAT DEFINITIF	-	2 529 364,42 €	-3 061 688,64 €	-	-532 324,22 €	-

- Approuve les comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud tels qu'annexés à la présente délibération,

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Affectation des résultats 2020 - Budget principal et budgets annexes

(Délibération n°2021-02-29 à 2021-02-42)

Affectation des résultats 2020 – Budget Principal

(Délibération n°2021-02-31)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-07-52 du 28 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-11-05 du 17 novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2020-12-11 du 15 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	970 324,19 €	228 200,03 €
Report antérieur	1 151 388,80 €	-260 013,19 €
Résultat cumulé	2 121 712,99 €	-31 813,16 €
Résultat RAR		-497 849,05 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Principal :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	2 121 712,99 €

Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-31 813,16 €
Résultat Restes à Réaliser	-497 849,05 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	1 592 050,78 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-31 813,16 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	529 662,21 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	2 121 712,99 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-31 813,16 €
Résultat Restes à Réaliser	-497 849,05 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	1 592 050,78 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-31 813,16 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	529 662,21 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes

(Délibération n°2021-02-29)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €

Report antérieur	0,00 €	-2 370,20 €
Résultat cumulé	0,00 €	-2 370,20 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-2 370,20 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	2 370,20 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA Parc d'activités des Basses Varennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-2 370,20 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	2 370,20 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Bâtiments Relais

(Délibération n°2021-02-30)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

- Vu** le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,
- Vu** le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-12 406,60 €	29 838,71 €
Report antérieur	29 108,99 €	-26 910,93 €
Résultat cumulé	16 702,39 €	2 927,78 €
Résultat RAR		

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	16 702,39 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	2 927,78 €
Résultat Restes à Réaliser	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	16 702,39 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	2 927,78 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Bâtiments Relais telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	16 702,39 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	2 927,78 €
Résultat Restes à Réaliser	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	16 702,39 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	2 927,78 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5
(Délibération n°2021-02-32)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	1 562,40 €
Report antérieur	0,00 €	-20 633,86 €
Résultat cumulé	0,00 €	-19 071,46 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-19 071,46 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	19 071,46 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-19 071,46 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	19 071,46 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZI de Forges

(Délibération n°2021-02-33)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI de Forges,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZI de Forges tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-236 280,36 €
Report antérieur	0,00 €	-171 466,20 €
Résultat cumulé	0,00 €	-407 746,56 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZI de Forges :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-407 746,56 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	407 746,56 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI de Forges telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-407 746,56 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	407 746,56 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe

(Délibération n°2021-02-34)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-56 091,45 €
Report antérieur	0,00 €	-251 380,38 €
Résultat cumulé	0,00 €	-307 471,83 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-307 471,83 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	307 471,83 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	

Résultat de clôture CA 2020	-307 471,83 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	307 471,83 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Parc Commercial de La Perche

(Délibération n°2021-02-35)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-18 475,84 €
Report antérieur	0,00 €	-619 258,73 €
Résultat cumulé	0,00 €	-637 734,57 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-637 734,57 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	637 734,57 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-637 734,57 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	637 734,57 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau

(Délibération n°2021-02-36)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-31 550,13 €
Report antérieur	0,00 €	-73 048,33 €
Résultat cumulé	0,00 €	-104 598,46 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-104 598,46 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	104 598,46 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-104 598,46 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	104 598,46 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZA Le Thou TII

(Délibération n°2021-02-37)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou TII tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	68 182,74 €
Report antérieur	0,00 €	-396 318,63 €
Résultat cumulé	0,00 €	-328 135,89 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou TII :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-328 135,89 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 135,89 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou TII.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA Le Thou TII telle que présentée ci-dessous :

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZA de la Métairie

(Délibération n°2021-02-38)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-1 150,34 €
Report antérieur	0,00 €	50 200,49 €
Résultat cumulé	0,00 €	49 050,15 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	49 050,15 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	49 050,15 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZA de la Métairie telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €

Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	49 050,15 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	49 050,15 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire

(Délibération n°2021-02-39)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	28 323,96 €	-22 273,91 €
Report antérieur	0,00 €	-311 034,06 €
Résultat cumulé	28 323,96 €	-333 307,97 €
Résultat RAR		-1 117,41 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	28 323,96 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-333 307,97 €
Résultat Restes à Réaliser	-1 117,41 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	333 307,97 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	28 323,96 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	28 323,96 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-333 307,97 €
Résultat Restes à Réaliser	-1 117,41 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	333 307,97 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	28 323,96 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles

(Délibération n°2021-02-40)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	97 361,23 €
Report antérieur	0,00 €	-503 933,01 €
Résultat cumulé	0,00 €	-406 571,78 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-406 571,78 €
Reports à affecter au Budget 2021	

001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	406 571,78 €
---	--------------

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-406 571,78 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	406 571,78 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZI Ouest II

(Délibération n°2021-02-41)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	57 407,28 €	0,00 €
Report antérieur	305 217,80 €	0,00 €
Résultat cumulé	362 625,08 €	0,00 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	362 625,08 €
Investissement	

Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	362 625,08 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Ouest II telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	362 625,08 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2021	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	362 625,08 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe ZI Saint Mard

(Délibération n°2021-02-42)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2020-02-49 du 18 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe ZI St Mard,

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZI Saint Mard tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-3 336,20 €
Report antérieur	0,00 €	-32 542,03 €
Résultat cumulé	0,00 €	-35 878,23 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Annexe ZI Saint Mard :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-35 878,23 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 878,23 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Saint Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Annexe ZI Saint Mard telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2020	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2020	-35 878,23 €
Reports à affecter au Budget 2021	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 878,23 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.4 Vote du budget primitif 2021 - Budget principal + budgets annexes

(Délibération n°2021-02-43)

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1er janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

Vu la délibération n°2021-01-14 du 19 janvier 2021 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les budgets primitifs 2021 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

- Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD
- Budgets Annexes :

- Bâtiments Relais
- Pépinière Agroalimentaire
- ZI Ouest II
- ZA Saint Mard
- ZI Fief Saint Gilles
- ZI de Forges
- ZA Fief Girard Est D5
- ZA Le Thou Tranche II
- Parc d'activités Le Cluseau
- Parc d'activités La Combe
- ZA de la Métairie
- Parc commercial de la Perche
- Parc d'activités Les Basses Varennes



BUDGET PRIMITIF 2021

CdC Aunis Sud

Budget Principal



Budget Principal

Section de
Fonctionnement

BP 2021 – Budget Principal

	Recettes de fonctionnement	Budget 2020	CA 2020	BP 2021	Var Budget 20/21
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	121 223,41 €	127 000,00 €	81,4%
70	Produits des services	597 720,00 €	543 448,25 €	642 776,00 €	7,5%
73	Impôts et taxes	10 535 170,00 €	10 857 859,17 €	10 998 645,00 €	4,4%
74	Dotations, subventions et participations	2 457 053,00 €	2 453 430,82 €	2 145 581,00 €	-12,7%
75	Autres produits de gestion courante	341 274,00 €	299 566,01 €	337 860,00 €	-1,0%
77	Produits exceptionnels	16 310,00 €	31 833,28 €	0,00 €	-100,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 800,00 €	73 726,12 €	176 000,00 €	10,8%
002	Résultat d'exécution reporté	1 151 388,80 €	1 151 388,80 €	1 592 050,78 €	38,3%
	TOTAL SECTION	15 327 715,80 €	15 532 475,86 €	16 019 912,78 €	4,5%

Ma Communauté de Communes

BP 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impôts et taxes :

	Bases définitives 2019	Bases définitives 2020	Variation retenue	Hypothèses bases 2021	Taux	BP 2021
CFE	5 890 701 €	6 525 589 €	1,00%	6 590 845 €	24,50%	1 614 757 €
TH	38 231 422 €	39 189 000 €				
TFB	29 339 887 €	30 224 887 €	1,00%	30 527 136 €	1,27%	387 695 €
TFNB	2 196 395 €	2 206 315 €	0,20%	2 210 728 €	6,44%	142 371 €

Les taux d'imposition de CFE, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2020.

La **taxe d'habitation** n'apparaît plus dans ces hypothèses de variations de bases de fiscalité. En effet, dans le cadre de la disparition progressive de cet impôt, la CdC AUNIS SUD percevra dès 2021 une quote-part des recettes de TVA nationale afin de compenser cette perte de produit. Pour 2021, le reversement sera équivalent au produit de l'impôt 2020, avec ajout des allocations compensatrices et de la moyenne de 2018 à 2020 des rôles supplémentaires concernant la TH.



4

BP 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impôts et taxes :

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Fraction de TVA			3 747 000,00 €
CVAE	1 025 432,00 €	1 177 842,00 €	1 001 955,00 €
TASCOM	278 199,00 €	375 452,00 €	379 200,00 €
IFER	302 703,00 €	328 347,00 €	358 600,00 €
FPIC	259 976,00 €	297 468,00 €	297 500,00 €
TEOM	2 620 838,00 €	2 707 670,00 €	2 770 000,00 €
Taxe de séjour	55 747,67 €	56 756,13 €	60 000,00 €
Taxe GEMAPI	32 529,00 €	129 171,00 €	111 700,00 €

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est budgétée en baisse de **15%**. C'est la principale recette impactée par la crise économique actuelle. Cette baisse permet ainsi de provisionner le début de l'impact de la crise avant la notification définitive de ce produit.



5

Monsieur le Président précise que :

- Le montant des IFR intègre la prise en compte des éoliennes de Chambon et Landrais,
- La TEOM est prévue au niveau de la contribution à verser à CYCLAD. Une hausse de 2,3% des recettes est ainsi attendue, comme en 2020.
- Une prévision importante est faite pour la taxe de séjour. Elle s'équilibre avec le reversement à prévoir à l'OTAMP.

BP 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

- *Dotations et participations :*

Baisse du chapitre liée au transfert des allocations compensatrices de TH vers le chapitre 73 (fraction de TVA),

	CA 2020	BP 2021
Dotation d'intercommunalité	672 681,00 €	672 681,00 €
Dotation de compensation des GFP	793 819,00 €	777 940,00 €
Total	1 466 500,00 €	1 450 621,00 €



6

BP 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

- *Autres produits de gestion courante :*

Le chapitre 75 enregistre :

- Recettes de loyers : gendarmeries, logements, terrain pour centrale photovoltaïque, modulaire AUNISGD pour une année entière en 2021

- Remboursement d'assurance (norme M57) : suite au sinistre du logement communautaire de Charmeneuil (Le Thou), 47 000 € inscrits



7

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement		Budget 2020	CA 2020	BP 2021	Var Budget 20/21
011	Charges à caractère général	1 390 641,00 €	1 209 163,04 €	1 379 504,00 €	-0,8%
012	Charges de personnel	3 857 250,00 €	3 826 949,56 €	4 196 000,00 €	8,8%
014	Atténuations de produits	1 816 232,00 €	1 815 517,15 €	1 830 402,00 €	0,8%
65	Autres charges de gestion courante	5 604 559,00 €	5 490 206,65 €	5 622 140,00 €	0,3%
66	Charges financières	229 050,00 €	172 601,88 €	202 870,00 €	-11,4%
67	Charges exceptionnelles	2 900,00 €	810,00 €	2 000,00 €	-31,0%
022	Dépenses imprévues	400 000,00 €		260 000,00 €	-35,0%
023	Virement à la section d'investissement	1 141 383,80 €		1 524 496,78 €	33,6%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	885 700,00 €	895 514,59 €	1 002 500,00 €	13,2%
TOTAL SECTION		15 327 715,80 €	13 410 762,87 €	16 019 912,78 €	4,5%



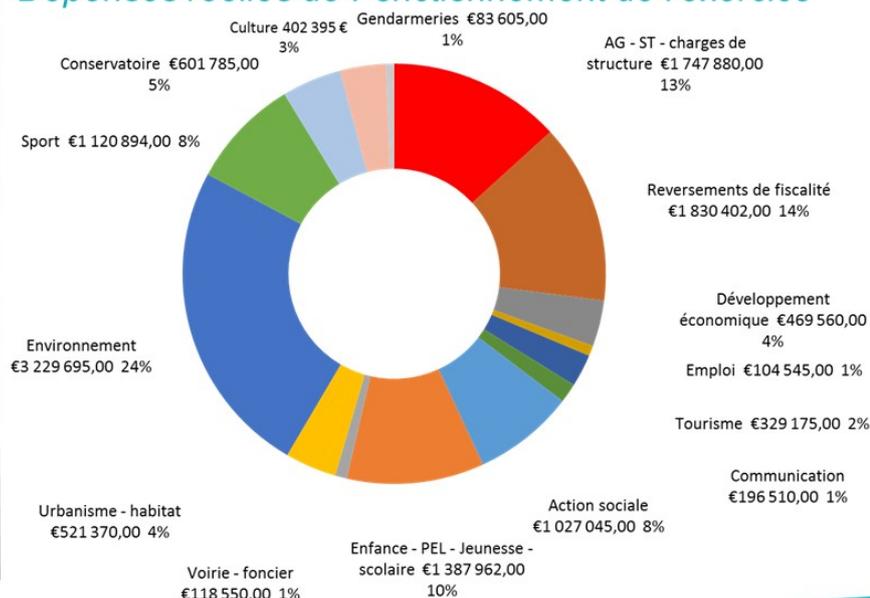
8

Départ de Monsieur Philippe BODET

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION explique que pour les opérations d'ordre de transfert entre sections, ce poste enregistre les amortissements des subventions d'investissements, ainsi que les écritures de valorisation des travaux en régie.

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses réelles de Fonctionnement de l'exercice



BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges à caractère général :

Objectif de stabilisation de ces dépenses au niveau du CA 2019 (année 2020 non représentative) en tenant compte du transfert de dépenses du chapitre 011 vers le chapitre 65 (contributions) pour la compétence GEMAPI (-38,1K€ entre Budget 2020 et BP 2021)

Le chapitre 011 diminue de 11,1K€ entre 2020 et 2021 en tenant compte des choix suivants :

- Développement de projets et compétences :
 - **Mobilité** : 15,6K€
 - **Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée** : 5,5 K€
 - **Projet Alimentaire Territorial** : 16,0 K€
 - **Plan Climat Air Energies Territorial** : 4,0 K€
- **Centre de vaccination** : 5,0 K€
- **Assurances dommages ouvrages** : 22,9 K€ pour la maison de l'enfance de Ciré-Ballon et la salle multisports de Surgères
- Réparation des dommages sur le **logement de Charmeneuil** : 48,0 K€
- Mise en place régulière des **contrôles règlementaires sur les bâtiments** : + 14,6 K€



BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges à caractère général :

La Communauté de Communes AUNIS SUD est aussi engagée dans des services communs et développe également des actions avec des partenaires financeurs, permettant d'équilibrer ces opérations sans coût supplémentaire pour la collectivité :

- **Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique** (anciennement EIE) : l'activité se développe (+7,6 K€ par rapport au CA 2019) avec en contrepartie une baisse des subventionnements
- **Projet Entre les Lignes 2021** mis en place par le Réseau des bibliothèques avec une inscription budgétaire supplémentaire de 16,8K€, des subventions DRAC Région Département et venant d'un partenaire privé sont attendues pour couvrir cette somme



BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses représentent un total de **156,0K€** que l'on peut mettre en parallèle avec l'objectif fixé sur les charges à caractère général fixé lors du DOB 2021 :

	Hors Gemapi	BP 2021 hors GEMAPI	Ecart / objectif
Budget 2019	1 245 092,00 €	1 362 814,00 €	117 722,00 €
CA 2019	1 145 246,00 €	1 362 814,00 €	217 568,00 €



12

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Charges de personnel : hausse de près de 9%*

Le budget 2021 tient compte des recrutements suivants :

- Conservatoire de musique :
 - Pérennisation du poste de régisseur / assistant administratif à temps plein (catégorie C)
 - Augmentations horaires des professeurs de saxophone, violoncelle et piano
- Réseau des bibliothèques : recrutement d'un agent en charge de la navette (catégorie C 20h semaine)
- Développement économique : recrutement d'un cadre en charge d'une mission emploi (catégorie A)
- Urbanisme : recrutement de 2 agents instructeurs au 1^{er} février 2021 (catégorie C)
- Environnement : recrutement d'un cadre pour travailler sur les missions de transition écologique et énergétique à compter d'octobre (catégorie A)
- Territoire zéro Chômeurs de Longue Durée : recrutement d'un cadre (catégorie A)
- CIAS : recrutement d'un agent en renfort pour la logistique de l'épicerie, à temps plein de janvier à mars et à mi-temps pour le reste de l'année (catégorie C)
- Service technique :
 - Entretien du siège du fait de l'extension : 20h / semaines supplémentaires nécessaires
 - Maintien pendant une année supplémentaire du poste d'apprenti



13

Monsieur le Président fait savoir que les services opèrent un réel effort depuis plusieurs années pour assurer les missions confiées avec un personnel très souvent réduit.

Pour exemple, le service urbanisme et mobilité qui se trouve complétement engorgé, le service développement économique avec un agent non remplacé depuis 3 ans. Pour mener à bien le projet TZCLD et monter le dossier de réponse à candidature, une importante ingénierie doit être déployée.

Monsieur Christian BRUNIER informe qu'une demande a été déposée auprès de la Région pour obtenir une aide en ingénierie dans le cadre du projet TZCLD. La réponse est parvenue aujourd'hui même. Un accord a été donné pour l'emploi d'un agent financé à hauteur de 50% par la Région et avec un montant plafond de 50 000 €. Ce soutien sera affecté au poste assuré actuellement par l'agent de développement qui assure 70% de son temps à ce projet.

Monsieur Laurent ROUFFET demande des précisions sur le recrutement de l'agent pour le service développement économique. La mission semble porter sur l'emploi. Existe-t-il un lien avec la pépinière d'entreprise ?

Monsieur le Président répond que ce nouveau poste ne sera pas affecté à la Pépinière d'entreprise. Il s'agit de renforcer le service développement économique. En effet, il y a une carence dans l'accompagnement des entreprises. C'est un poste qui existait jusqu'à fin 2017 et qui n'a jamais été remplacé. Aujourd'hui les contacts avec les entreprises ont fortement diminué.

Monsieur Laurent ROUFFET demande si le personnel de la Pépinière n'a pas aussi la capacité de réaliser sur ce type de mission.

Monsieur le Président rappelle que la pépinière n'emploie que 2 personnes. Une personne s'occupe de l'accueil, de l'accompagnement des entreprises, de la gestion de la pépinière et la seconde personne s'occupe du Projet Alimentaire Territorial et accompagne les créateurs d'entreprises.

Monsieur Laurent ROUFFET demande des détails sur cette nouvelle mission.

Monsieur Walter GARCIA rappelle qu'une personne était en charge de l'emploi et travaillait en relation directe avec les entreprises et le club d'entreprise. Cette personne est partie en 2017 et n'a jamais été remplacée.

Aujourd'hui plusieurs défis doivent être relevés en terme d'emploi. La compétence emploi a été transférée au service développement économique depuis juillet dernier. Un des objectifs est de pouvoir relancer le club d'entreprises qui est aujourd'hui en sommeil. La situation sanitaire ne permet pas d'organiser des réunions de travail. Il devient primordial d'aller à leur rencontre.

Sur la Pépinière d'entreprise une personne est en charge d'accompagner les porteurs de projet. Ceux qui vont créer leur entreprise et vont ultérieurement créer des emplois.

La nouvelle mission est créée pour stimuler l'emploi sur le territoire. Cette personne travaillera également dans le cadre du projet TZCLD. De nombreuses initiatives sont à réaliser au niveau de l'emploi comme les salons et forums de l'emploi. Un projet devrait se dérouler à ce titre normalement sur la commune d'Andilly peut-être en septembre prochain. Des relations pérennes doivent être instaurées avec notamment Pôle Emploi pour permettre de développer des postes sur le territoire.

Cette personne viendra donc en complément du fonctionnement traditionnel de la pépinière d'entreprise dédiée aux créateurs et apportant des aides à la reprise d'entreprise.

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Autres charges de gestion courante : objectif de gel des subventions au niveau du BP 2020 hors subventions exceptionnelles*

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation BP 2020 / 2021	
					en €	en %
PEL	986 565,00 €	1 039 000,00 €	1 046 695,30 €	1 020 000,00 €	-19 000,00 €	-1,8%
Social	161 092,00 €	171 500,00 €	171 909,00 €	175 500,00 €	4 000,00 €	2,3%
Culture	334 100,00 €	335 565,00 €	329 550,00 €	334 100,00 €	-1 465,00 €	-0,4%
Sport	41 370,20 €	46 375,00 €	42 681,80 €	41 375,00 €	-5 000,00 €	-10,8%
Dev éco	1 800,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,0%
Réseau bibliothèques	505,00 €	550,00 €	500,00 €	1 100,00 €	550,00 €	100,0%
Habitat	2 856,00 €	2 860,00 €	2 856,00 €	2 860,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 528 288,20 €	1 598 150,00 €	1 596 492,10 €	1 577 235,00 €	-20 915,00 €	-1,3%
CIAS	380 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €	405 000,00 €	15 000,00 €	3,8%
TOTAL avec CIAS	1 908 288,20 €	1 988 150,00 €	1 986 492,10 €	1 982 235,00 €	-5 915,00 €	-0,3%

Ma Communauté
de Communes

14

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Autres charges de gestion courante : objectif de gel des subventions au niveau du CA 2019*

Rappel des subventions exceptionnelles :

- PEL : rattrapage de 19 000 € pour une structure suite à un non versement en 2019
- Sport : subvention de 5 000 € au SCS Rugby suite à sa montée en Fédérale 2

CIAS : la subvention d'équilibre est en hausse de 15 000 € du fait d'une baisse du résultat de fonctionnement reporté et de la création d'un poste à mi-temps à l'épicerie solidaire.

Aunis
Sud
Ma Communauté
de Communes

15

Une réorganisation a été opérée au sein de l'épicerie solidaire. Du fait de la crise sanitaire, les bénévoles ont été moins sollicités et la création d'un poste de gestionnaire de stock s'avère nécessaire. De plus, les relations avec les fournisseurs de denrées ont évolué et rendre efficace la gestion des stocks est un travail qui ne peut pas être confié à des bénévoles mais bien à un professionnel.

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : contributions

Hausse de la contribution de Cyclad (hausse de la TGAP, difficultés des filières de recyclage ...)

GEMAPI : Transfert des dépenses de la CdC vers les syndicats

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Variation	
				en €	en %
OTAMP	205 747,67 €	203 809,26 €	210 000,00 €	6 190,74 €	3,0%
Soluris	7 850,74 €	8 011,88 €	8 100,00 €	88,12 €	1,1%
Cyclad	2 604 057,89 €	2 683 743,93 €	2 770 000,00 €	86 256,07 €	3,2%
SM SCOT LRA	39 905,68 €	42 614,54 €	50 515,00 €	7 900,46 €	18,5%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	255,00 €	254,00 €	25400,0%
TOTAL	2 857 562,98 €	2 938 180,61 €	3 038 870,00 €	100 689,39 €	3,4%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 200,00 €	23,00 €	0,7%
SM Charente Aval	20 199,20 €	140 356,54 €	141 325,00 €	968,46 €	0,7%
SYMBO	3 255,00 €	3 300,00 €	4 440,00 €	1 140,00 €	34,5%
SM Bassin Versant du Curé	80 321,14 €	16 799,98 €		-16 799,98 €	-100,0%
SM Rivières et Marais		27 832,92 €	96 310,00 €	68 477,08 €	246,0%
SM Bassin Versant Sèvre Niortaise		6 784,00 €	9 800,00 €	3 016,00 €	44,5%
SM 3 rivières	6 784,00 €			0,00 €	
TOTAL GEMAPI	113 736,34 €	198 250,44 €	255 075,00 €	56 824,56 €	28,7%
TOTAL général	2 971 299,32 €	3 136 431,05 €	3 293 945,00 €	157 513,95 €	5,0%

16

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : subventions d'équilibre aux budgets annexes

Poste de dépenses stable entre 2020 et 2021

	CA 2020	BP 2021	Variation	
			en €	en %
BA Pépinière	145 107,00 €	146 290,00 €	1 183,00 €	0,82%
BA Bâtiments Relais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	145 107,00 €	146 290,00 €	1 183,00 €	0,82%

17

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Charges financières : poursuite de la diminution

Budget tenant compte des souscriptions d'emprunts prévues au budget

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Intérêts des emprunts	304 383,47 €	226 481,94 €	184 304,51 €	168 240,82 €	197 870,00 €
dont rattrapage gend Aigrefeuille	27 833,62 €				
Indemnités rembt anticipé	71 581,52 €	30 895,00 €			



18

BP 2021 – Budget Principal

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Dev. économique	Tourisme	Communication
Dépenses de fonctionnement	4 973 668,78 €	693 610,00 €	517 560,00 €	346 175,00 €	203 510,00 €
Recettes de fonctionnement	11 393 361,78 €	9 400,00 €	47 905,00 €	93 280,00 €	1 260,00 €
RESULTAT	6 419 693,00 €	- 684 210,00 €	- 469 655,00 €	- 252 895,00 €	- 202 250,00 €
	Emploi	Action sociale	Enfance	PEL	Jeunesse
Dépenses de fonctionnement	106 545,00 €	1 067 045,00 €	144 895,00 €	1 170 642,00 €	34 625,00 €
Recettes de fonctionnement	39 355,00 €	333 030,00 €	68 940,00 €	380 306,00 €	440,00 €
RESULTAT	- 67 190,00 €	- 734 015,00 €	- 75 955,00 €	- 790 336,00 €	- 34 185,00 €
	Voirie - zones	Habitat	Urbanisme - mobilité	Environnement	Sport
Dépenses de fonctionnement	127 550,00 €	65 065,00 €	516 305,00 €	3 234 695,00 €	1 309 894,00 €
Recettes de fonctionnement	5 500,00 €	69 025,00 €	79 975,00 €	2 943 655,00 €	152 285,00 €
RESULTAT	- 122 050,00 €	3 960,00 €	- 436 330,00 €	- 291 040,00 €	- 1 157 609,00 €
	Conservatoire	Culture	Scolaire	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	622 785,00 €	486 938,00 €	83 800,00 €	314 605,00 €	16 019 912,78 €
Recettes de fonctionnement	90 695,00 €	21 490,00 €	6 000,00 €	284 010,00 €	16 019 912,78 €
RESULTAT	- 532 090,00 €	- 465 448,00 €	- 77 800,00 €	- 30 595,00 €	- €

19



Budget Principal

Section d'Investissement

BP 2021 – Budget Principal

Recettes d'Investissement

	Recettes d'investissement	Budget 2020	CA 2020	RAR 2020	BP 2021
13	Subventions d'équipement perçues	481 692,68 €	191 099,29 €	92 757,30 €	854 955,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 459 255,00 €	1 326 800,00 €		3 618 000,00 €
165	Cautions	3 000,00 €	700,00 €		3 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	375 000,00 €	198 227,37 €		510 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	558 442,45 €	558 442,45 €		529 662,21 €
27	Autres immobilisations financières	300,00 €	0,00 €		300,00 €
45	Opérations sous mandat	68 000,00 €	20 939,56 €		127 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	8 000,00 €			3 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 141 383,80 €			1 524 496,78 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	885 700,00 €	895 514,59 €		1 002 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €	4 406,58 €		400 000,00 €
	TOTAL SECTION	8 280 773,93 €	3 196 129,84 €	92 757,30 €	8 572 913,99 €

BP 2021 – Budget Principal

Recettes d'Investissement

- Opérations sous mandat :

Refacturation des dépenses payées par la CdC pour le compte du SIVOS Ciré – Ballon dans le cadre de l'opération de création d'un groupe scolaire et d'une maison de l'enfance à Ballon

- Produits des cessions d'immobilisations :

- Cession de matériel des services techniques non utilisés (3 000€)

- Opérations d'ordre de transfert entre sections : application de la M57 donc amortissement dès la mise en service de l'immobilisation au prorata temporis. La budgétisation de cette ligne est donc très difficile.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION explique que concernant les opérations patrimoniales, on inscrit sur deux imputations comptables (20.21) et (20.33). Aussi, dans le cadre des gros projets actuels, il est possible d'intégrer les frais d'études et les frais d'insertion aux coûts définitifs des immobilisations.

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses d'investissement	Budget 2020	CA 2020	RAR 2020	BP 2021
Opérations d'équipement	6 511 851,94 €	2 027 810,29 €	590 606,35 €	6 238 785,00 €
23 Immobilisations en cours	45 200,00 €	8 302,76 €		0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	879 200,00 €	832 744,50 €		960 450,00 €
27 Autres immobilisations financières	300,00 €	0,00 €		300,00 €
45 Opérations sous mandat	68 000,00 €	20 939,56 €		127 000,00 €
020 Dépenses imprévues	57 408,80 €			140 716,78 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 800,00 €	73 726,12 €		176 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	300 000,00 €	4 406,58 €		400 000,00 €
001 Déficit antérieur reporté	260 013,19 €	260 013,19 €		31 813,16 €
TOTAL SECTION	8 280 773,93 €	3 227 943,00 €	590 606,35 €	8 075 064,94 €



BP 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2021	RAR	BP 2021	RAR	
Sport						
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges	60 000,00 €	1 151,40 €			Etudes, clôture, merlon, container RAR : relevé topographique terrain
Op. 206	Piscine de Surgères	153 445,00 €	10 038,95 €			Rénovation salle des machines (130,0K€), Adap (17,1K€) RAR : travaux divers rénovation piscine
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	24 875,00 €	5 604,00 €			Adap (21,8K€) RAR : travaux forage (4,3K€) + sol amortissant aire de jeux (3,0K€)
Op. 208	Piscine de Vandré	915,00 €	15 216,00 €			Petit matériel (0,9K€) RAR : liner petit bassin
Op. 209	Complexesportif d'Aigrefeuille	55 655,00 €	41 703,45 €			Travaux ad'ap 21,6K€, étude reprise charpente (8,0K€), début étude plateau sportif (9,9K€), équipements sportifs (11,4K€) RAR : diagnostic charpente (4,9K€), mission AMO gymnase (10,1K€), complément éclairage (20,3K€), tatamis (6,3K€)
Op. 210	Complexesportif de Surgères	1 883 290,00 €	58 386,06 €	226 500,00 €		Salle multisports (1 840,2K€), couverture partie centrale tribune foot (23,9K€) RAR : Ad'ap (36,1K€), bardage G1 (9,7K€)

Monsieur le Président explique qu'une subvention de 226 500 euros a été notifiée pour la construction du complexe sportif de Surgères. Cependant la Région a également été sollicitée et une aide de 300 000 € supplémentaire est attendue. De plus, une demande de subvention a été déposée auprès du Département.

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2021	RAR	BP 2021	RAR	
Enfance - Scolaire						
Op. 213	Affaires scolaires		158 013,30 €			RAR : extension collège Aigrefeuille (136,0K€), extension collège Surgères (26,2K€)
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	1 087 320,00 €		324 705,00 €		Etudes + travaux
Op. 218	Crèche de Forges	23 400,00 €	2 872,80 €			Travaux d'amélioration énergétique
Op. 219	Crèche de Surgères	18 775,00 €	17 362,02 €			Trvx menuiseries RAR : remplacement menuiseries + étanchéité toit terrasse
Social						
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis2I	10 655,00 €	14 736,00 €			Etude réaménagement bâtiment (8,0K€), travaux divers (2,7K€) RAR : porte bâtiment démontable
Op. 221	Bâtiment à usage associatif ZI Ouest	780,00 €				Adap
Op. 25	Espace Berlioz	7 590,00 €				Adap
Op. 223	Terrains familiaux	3 000,00 €				Lancement études

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2021	RAR	BP 2021	RAR	
Mobilité						
Op. 24	Pôle gare	543 235,00 €				Frais d'étude + travaux
Culture						
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €			Etude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	10 770,00 €	31 832,34 €		6 462,00 €	Projet cultures connectés (7,1K€) + intégration nlle commune (2,7K€) RAR : fourgon (24,8K€) + équipement navette (2,6K€) + module accès numérique (2,9K€)
Op. 110	Espace culture multimédia		945,60 €			RAR : Travaux ascenseur
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	406 185,00€	124 037,92 €			Acquisition bâtiment Ex-ENILIA, matériel musical 6,2K€ RAR : terrassement + modulaire
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille	8 400,00 €	3 032,93 €			Travaux d'amélioration acoustique RAR : menuiseries (1,9K€), étude acoustique(1,1K€)
Développement économique - emploi						
Op. 108	Maison de l'Emploi	6 000,00 €				Mobilier (3,5K€), stores (1,0K€) + amélioration chauffage (1,5K€)

BP 2021 – Budget Principal

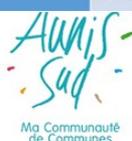
Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2021	RAR	BP 2021	RAR	
Tourisme - communication						
Op. 111	Site archéologique	60 600,00 €	7 520,00 €	42 050,00 €		Opération de valorisation : secteur 4 + salle de réception
Op. 141	Circuits vélos		19 110,00 €			RAR : AMO circuits vélo
Gendarmeries						
Op. 12	Gendarmerie de Surgères	19 165,00 €				Création parking supp (10,8K€) + borne de recharge électrique (8,3K€)
Etudes urbanisme - environnement						
Op. 130	PLUIH	33 000,00 €	37 461,84 €		86 295,30 €	PLUIH : modification RAR : solde PLUIH
Op. 16	SIG	33 880,00 €				BD occupation du sol (19,8K€), migration SIG web (16,1K€)
Op. 131	PCAET	30 050,00 €	1 500,00 €			

BP 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2021	RAR	BP 2021	RAR	
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	8 400,00 €	2 131,35 €			Divers travaux voirie ZI Ouest
Op. 15	Voirie	12 050,00 €				Caméras de vidéo-protection secteur gare - ZI ouest
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	61 865,00€	23 842,15 €	1 700,00 €		Remplacement minibus (27,0K€), Matériel informatique (15,3K€), matériel ST (13,1K€)
Op. 114	Logements communautaires		3 188,24 €			RAR : Porte renforcée logement temporaire d'urgence
Op. 20	Siège social	1 673 485,00 €		260 000,00 €		Travaux + solde études extension
	TOTAUX	6 238 785,00 €	590 606,35 €	854 955,00 €	92 757,30 €	



BP 2021 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2021 du Budget Principal est de 3 618 000€. Ce besoin est fléché sur les projets suivants :

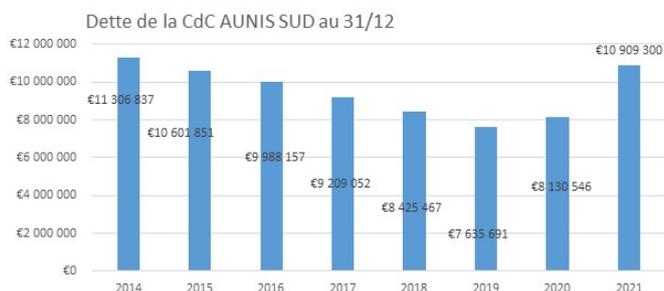
- Acquisition du bâtiment ex-ENILIA : 353 000 €, opération entièrement financée par emprunt
- Pôle gare : 300 000 € si les travaux démarrent dès cette année
- Extension du siège : 980 000 € (solde emprunt contracté en 2020)
- Maison de l'enfance Ballon-Ciré : 550 000 €
- Salle multisports de Surgères : 1 435 000 €

La dette serait portée au 31/12/2021 à 10 909 300€, proche du solde de la dette au 31/12/2014.



BP 2021 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette



Projection des ratios d'endettement : en forte hausse mais en deçà en fin d'exercice des seuils d'alerte



	2015	2016	2017 corrigé *	2018 corrigé *	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	7,26	9,96	6,33	6,22	5,64	4,50	6,04
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	78%	75%	69%	64%	57%	57%	77%

Monsieur le Président précise que pour pouvoir continuer les investissements dans les prochaines années, il est important de dégager un excédent de fonctionnement qui soit important. De ce fait, il est important de se montrer vigilant sur les dépenses de fonctionnement.



Ma Communauté
de Communes

**BUDGETS
ANNEXES**

BP 2021 – Budgets annexes

- *Bâtiments Relais*

Malgré la baisse de l'excédent de fonctionnement reporté du budget annexe Bâtiments Relais, ainsi que la baisse prévue des recettes de loyer, aucune subvention d'équilibre ne sera nécessaire. Aucun excédent ne pourra être reversé au budget principal.

- *Pépinière Agroalimentaire :*

Le besoin de financement 2021 du budget annexe Pépinière sera proche du besoin 2020, en hausse de 0,8%.

Des dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 3,2K€ correspondant à du petit matériel notamment informatique.



32

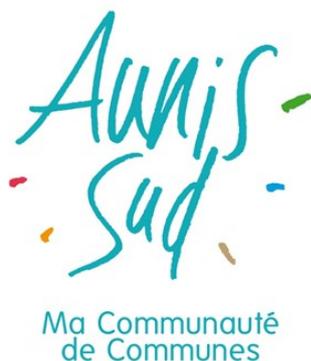
BP 2021 – Budgets annexes

Budgets de lotissements :

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement		Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	2 053 000,00 €			848 665,00 €	Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement
Parc d'activités Le Cluseau	9 750,00 €				Condamnation accès routier du parc+ divers travaux
ZI St Mard	293 754,00 €				Acquisition d'une parcelle (97 781m ²)
ZI Fief St Gilles	10 300,00 €				Solde travaux extension + petits travaux
ZI Ouest II	9 300,00 €		142 380,00 €		Divers petits travaux signalétique
ZI La Métairie	35 150,00 €				Frais de géomètre + frais de Raccordement de parcelles + réfection trottoirs
ZI le Thou TII	615 850,00 €		700 441,00 €	137 534,00 €	Acquisition foncières en vue de l'extension de la zone + travaux extension sud
ZI Fief Girard Est D5	343 254,00 €				Extension Fief Girard NE (90 520m ²) + divers travaux sur la zone existante
ZI Forges	132 150,00 €		428 895,00 €		Extension de voirie + petit travaux
Parc commercial de La Perche	225 200,00 €				Provision pour aménagement d'un aménagement routier (carrefour) et travaux
Parc d'activités des Basses Varennes	127 255,00 €				Achat de parcelles
TOTAUX	3 854 963,00 €		1 271 716,00 €	986 199,00 €	
			2 257 915,00 €		

33

Monsieur le Président indique que l'opération d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe sera de projet phare de cette année. Cet aménagement permettra de proposer de nouveaux terrains aux entreprises qui veulent rejoindre le territoire dans les années à venir.



BUDGETS PRIMITIFS 2021

Présentation consolidée

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Présentation consolidée

Budget 2021 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	16 019 912,78 €	16 019 912,78 €	8 665 671,29 €	8 665 671,29 €
Bâtiments Relais	39 515,00 €	39 515,00 €	36 027,78 €	5 000,00 €
Pépinière Agroalimentaire	208 865,00 €	208 865,00 €	438 643,38 €	438 643,38 €
Parc d'activités La Combe	3 273 942,61 €	3 273 942,61 €	2 745 744,44 €	2 745 744,44 €
Parc d'activités Le Cluseau	208 005,72 €	208 005,72 €	340 339,18 €	340 339,18 €
ZI St Mard	359 187,23 €	359 187,23 €	394 836,46 €	394 836,46 €
ZI Fief St Gilles	461 168,73 €	461 168,73 €	867 465,51 €	867 465,51 €
ZI Ouest II	505 010,08 €	505 010,08 €	0,00 €	0,00 €
ZA Métairie	184 605,31 €	184 605,31 €	198 500,46 €	184 600,31 €
ZA Le Thou TII	1 107 538,83 €	1 107 538,83 €	626 494,72 €	626 494,72 €
ZA Fief Girard Est D5	362 330,46 €	362 330,46 €	381 396,92 €	381 396,92 €
ZI de Forges	539 901,56 €	539 901,56 €	518 748,12 €	518 748,12 €
Parc commercial de La Perche	1 112 233,53 €	1 112 233,53 €	1 757 733,10 €	1 757 733,10 €
Parc d'activités Les Basses Varennes	129 630,20 €	129 630,20 €	131 995,40 €	131 995,40 €
	24 511 847,04 €	24 511 847,04 €	17 103 596,76 €	17 058 668,83 €

Ma Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle que les budgets des zones d'activités économiques comptabilisent du stock et laissent apparaître des chiffres qui peuvent sembler conséquents.

Monsieur le Président rappelle les grands axes de ce budget 2021 :

- Pas d'évolution de la fiscalité,
- Poursuivre les investissements dans les zones d'activité pour lesquelles les demandes d'installation sont fortes,

- Maintenir les opérations lancées : le pôle enfance avec le SIVOS, la salle multisport à Surgères et l'extension du siège social.

Pour cette année, une grande vigilance est de rigueur. De plus, suite à la crise sanitaire il existe une inquiétude par rapport aux ressources pour les prochaines années. Les conséquences sur les participations de l'Etat sont méconnues mais attendues au moment de financer l'ensemble des dépenses.

Monsieur Laurent ROUFFET demande si la Communauté de Communes a une vision globale pour le mandat concernant le développement des piscines et des gymnases. En effet, avec l'ouverture du lycée de Surgères, des classes supplémentaires fréquentent ces équipements. Au-delà de l'entretien des piscines, des projets de nouvelles infrastructures sont-ils envisagés ? La situation devient compliquée et sous tension car l'occupation des équipements est à son maximum.

Monsieur le Président répond que la commission sport n'a pas encore travaillé sur des prospectives. S'agissant des équipements sportifs, la CdC réalise cette année la salle multisport à Surgères. Ce nouvel équipement viendra renforcer l'offre existante, pour les collèges et le lycée. Il reconnaît qu'aujourd'hui les équipements sportifs sont sous tension. La commission sport ne tardera pas à faire des propositions en matière d'équipements supplémentaires.

S'agissant des piscines, un travail sur les bases d'un diagnostic de 2015 et 2016 a été réalisé. Différentes possibilités notamment celle de construire une nouvelle piscine couverte avaient été émises. Aujourd'hui clairement la collectivité n'a pas les moyens de s'offrir cet équipement. C'est pourquoi la réhabilitation et le renforcement des équipements existants ont été retenus afin de pouvoir les utiliser encore quelques années.

Monsieur Gilles GAY confirme qu'aucun nouveau projet de piscine n'est envisagé. En revanche l'entretien des piscines actuelles est une priorité depuis 6 ans. C'est au tour de la piscine de Surgères.

Il rappelle que les projets à venir sont le terrain de tir à l'arc sur la commune de Forges qui pourrait être concrétisé en 2022, un 2^{ème} gymnase sur Aigrefeuille d'Aunis à proximité du collège, et d'autres projets qui pourraient voir le jour sur Surgères ou sur d'autres communes comme un skate-park sur Aigrefeuille d'Aunis en collaboration avec le centre de loisirs.

Monsieur le Président indique que les collectivités ne disposent pas de financements suffisants pour entreprendre la construction d'équipements structurants comme une piscine. Il est toujours plus facile d'en faire la demande que d'assumer une telle opération.

Il ajoute que pour un projet de piscine couverte, les frais de fonctionnement générés annuellement s'élèvent entre 500 000 € et 600 000 €. Une collectivité comme la nôtre peut difficilement l'assumer aujourd'hui. De plus sur un équipement de cette sorte d'un coût estimé à plusieurs millions d'euros, les subventions annoncées devaient couvrir 60 à 80% des dépenses. Aujourd'hui, la collectivité est loin du compte. En effet, pour les projets qui se réalisent dans les territoires voisins les financements obtenus sont à hauteur de 40% du montant de l'investissement. Le reste est à la charge de la collectivité.

Monsieur Laurent ROUFFET précise que sa question était en rapport avec l'ouverture du lycée de Surgères. Avoir un lycée sur le secteur représente une chance. Mais les équipements se montraient déjà saturés avant le lycée. La réalisation de nouveaux équipements pour augmenter la capacité sportive du lycée est donc indispensable. Il pense que des subventions conséquentes de la Région sont possibles.

Monsieur le Président partage son point de vue quant à la saturation des équipements actuels sur Surgères. Cependant aujourd'hui la participation de la Région est de 300 000 € sur l'équipement qui va démarrer prochainement à Surgères. Cette salle multisport vient renforcer l'offre du complexe sportif pour les collèges et le lycée. Cet investissement s'élève à un peu plus de 2M€. Or, le dossier de demande de subvention a été déposé avec comme motivation principale, la création d'un nouvel équipement en faveur des établissements scolaires y compris le lycée.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION confirme que la Région participe à hauteur de 11 % par rapport au coût total de ce projet.

Monsieur Laurent ROUFFET pense que si c'était un gymnase, ce serait plus important en termes de pourcentage.

Monsieur le Président informe que cet équipement a été présenté comme un gymnase.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE explique que la motivation exposée lors du dépôt de demande de subvention auprès de la Région était justement le lycée et l'augmentation des effectifs de cet établissement.

Monsieur Jean GORIOUX indique que comme les élus, il se réjouit d'un lycée à Surgères. Cependant il explique que la Communauté de Communes n'a jamais été informée des exigences supplémentaires en termes d'équipements sportifs. Aucune programmation n'a été présentée aux élus communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (M. Didier TOUVRON)

42 voix pour

0 voix contre

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les budgets primitifs 2021 du Budget Principal Communauté de Communes AUNIS SUD et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2021 + RAR	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	16 019 912,78 €	16 019 912,78 €	8 665 671,29 €	8 665 671,29 €
Bâtiments Relais	39 515,00 €	39 515,00 €	36 027,78 €	5 000,00 €
Pépinière Agroalimentaire	208 865,00 €	208 865,00 €	438 643,38 €	438 643,38 €
Parc d'activités La Combe	3 273 942,61 €	3 273 942,61 €	2 745 744,44 €	2 745 744,44 €
Parc d'activités Le Cluseau	208 005,72 €	208 005,72 €	340 339,18 €	340 339,18 €
ZI St Mard	359 187,23 €	359 187,23 €	394 836,46 €	394 836,46 €
ZI Fief St Gilles	461 168,73 €	461 168,73 €	867 465,51 €	867 465,51 €
ZI Ouest II	505 010,08 €	505 010,08 €	0,00 €	0,00 €
ZA Métairie	184 605,31 €	184 605,31 €	198 500,46 €	184 600,31 €
ZA Le Thou III	1 107 538,83 €	1 107 538,83 €	626 494,72 €	626 494,72 €
ZA Fief Girard Est D5	362 330,46 €	362 330,46 €	381 396,92 €	381 396,92 €
ZI de Forges	539 901,56 €	539 901,56 €	518 748,12 €	518 748,12 €
Parc commercial de La Perche	1 112 233,53 €	1 112 233,53 €	1 757 733,10 €	1 757 733,10 €
Parc d'activités Les Basses Varennes	129 630,20 €	129 630,20 €	131 995,40 €	131 995,40 €
	24 511 847,04 €	24 511 847,04 €	17 103 596,76 €	17 058 668,83 €

- Pour le budget principal, en section de fonctionnement, autorise la création d'une autorisation d'engagement constituée de dépenses imprévues chapitre 022 à hauteur de 260 000 €

- Pour le budget principal, en section d'investissement, autorise la création d'une autorisation d'engagement constituée de dépenses imprévues chapitre 020 à hauteur de 140 716,78 €
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères

(Délibération n°2021-02-44)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2015-04-04 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2015-10-06 du 20 octobre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2016-03-50 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2017-02-38 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2018-03-20 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-44 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-51 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'AP/CP n°2015-01 :

- Le planning des travaux est recalé pour un démarrage en fin d'exercice 2021.

AP/CP n°2015-01	Réalisé 2015 euros	Réalisé 2016 euros	Réalisé 2017 euros	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	Prévisionnel 2022 euros	TOTAL euros
Pôle gare de Surgères									
Crédits de paiement prévisionnels	48 330,33	153 590,20	27 721,96	190 053,15	2 853,36	62 668,68	543 225,00	4 444 110,00	5 472 552,68
Recettes prévisionnelles	48 330,33	153 590,20	27 721,96	190 053,15	2 853,36	62 668,68	543 225,00	4 444 110,00	5 472 552,68
- Autofinancement	48 330,33	142 317,69	27 721,96	62 751,15	2 853,36	62 668,68	243 225,00	44 349,72	634 217,89
- Emprunt							300 000,00	3 345 000,00	3 645 000,00
- Subventions		11 272,51		127 302,00				1 054 760,28	1 193 334,79

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-01 Pôle Gare de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015 euros	Réalisé 2016 euros	Réalisé 2017 euros	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	Prévisionnel 2022 euros	TOTAL euros
Crédits de paiement prévisionnels	48 330,33	153 590,20	27 721,96	190 053,15	2 853,36	62 668,68	543 225,00	4 444 110,00	5 472 552,68
Recettes prévisionnelles	48 330,33	153 590,20	27 721,96	190 053,15	2 853,36	62 668,68	543 225,00	4 444 110,00	5 472 552,68
- Autofinancement	48 330,33	142 317,69	27 721,96	62 751,15	2 853,36	62 668,68	243 225,00	44 349,72	634 217,89
- Emprunt							300 000,00	3 345 000,00	3 645 000,00
- Subventions		11 272,51		127 302,00				1 054 760,28	1 193 334,79

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.6 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-02 - Extension du siège social

(Délibération n°2021-02-45)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2015-04-05 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2015-11-06 du 17 novembre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2016-03-051 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2016-10-06 du 18 octobre 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2017-02-39 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2018-03-21 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2019-03-45 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Vu la délibération n°2020-02-52 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-02 Extension du siège social,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-02 Extension du siège social :

- Le montant des travaux est ajusté :

AP/CP n°2015-02 Extension du siège social - RAM Est	Réalisé 2016 euros	Réalisé 2017 euros	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	TOTAL euros
Crédits de paiement prévisionnels	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	1 377 678,59	1 673 485,00	3 215 085,56
Recettes prévisionnelles	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	1 377 678,59	1 673 485,00	3 215 085,56
- Autofinancement	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	67 678,59	433 485,00	665 085,56
- Emprunt					1 220 000,00	980 000,00	2 200 000,00
- Subventions					90 000,00	260 000,00	350 000,00

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-02 Extension du siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-02 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-02 Extension du siège social - RAM Est	Réalisé 2016 euros	Réalisé 2017 euros	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	TOTAL euros
Crédits de paiement prévisionnels	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	1 377 678,59	1 673 485,00	3 215 085,56
Recettes prévisionnelles	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	1 377 678,59	1 673 485,00	3 215 085,56
- Autofinancement	0,00	31 207,97	30 150,36	102 563,64	67 678,59	433 485,00	665 085,56
- Emprunt					1 220 000,00	980 000,00	2 200 000,00
- Subventions					90 000,00	260 000,00	350 000,00

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.7 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-01 - Maison de l'enfance Ballon-Ciré d'Aunis

(Délibération n°2021-02-46)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2018-03-19 du 20 mars 2018 autorisant la création de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-01 Maison de l'Enfance Ballon-Ciré d'Aunis,

Vu la délibération n°2019-03-47 du 26 mars 2019 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-01 Maison de l'Enfance Ballon-Ciré d'Aunis,

Vu la délibération n°2020-02-55 du 18 février 2020 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-01 Maison de l'Enfance Ballon-Ciré d'Aunis,

Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2018-01 Maison de l'Enfance Ballon-Ciré d'Aunis et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2018 et 2021 tenant compte des montants des travaux et de leur phasage :

AP/CP n°2018-01 Maison de l'Enfance Ciré - Ballon	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	1 087 320,00 €	1 198 742,65 €
Recettes prévisionnelles	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	1 087 320,00 €	1 198 742,65 €
- Autofinancement	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	212 615,00 €	324 037,65 €
- Emprunt		0,00 €		550 000,00 €	550 000,00 €
- Subventions		0,00 €		324 705,00 €	324 705,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications de l'Autorisation de Programme n°2018-01 Maison de l'Enfance Ballon-Ciré d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2018-01 Maison de l'Enfance Ciré - Ballon	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	1 087 320,00 €	1 198 742,65 €
Recettes prévisionnelles	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	1 087 320,00 €	1 198 742,65 €
- Autofinancement	21 212,87 €	75 060,70 €	15 149,08 €	135 159,00 €	246 581,65 €
- Emprunt		0,00 €		550 000,00 €	550 000,00 €
- Subventions		0,00 €		402 161,00 €	402 161,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.8 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-02 - Salle multisports de Surgères

(Délibération n°2021-02-47)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2018-09-03 du 18 septembre 2018 autorisant la création de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-49 du 26 mars 2019 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-54 du 18 février 2020 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2018-02 Salle Multisport de Surgères et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2018 et 2022 :

- Les chiffrages sont ajustés et recalés par rapport à la planification des travaux et les estimatifs des marchés :

AP/CP n°2018-02 Salle multisport de Surgères	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	Prévisionnel 2022 euros	TOTAL euros
Crédits de paiement prévisionnels	2 430,60	18 605,98	133 355,39	1 840 165,00	840 425,00	2 834 981,97
Recettes prévisionnelles	2 430,60	18 605,98	133 355,39	1 840 165,00	840 425,00	2 834 981,97
- Autofinancement	2 430,60	18 605,98	-266 644,61	178 665,00	181 685,00	114 741,97
- Emprunt			400 000,00	1 435 000,00		1 835 000,00
- Subventions				226 500,00	658 740,00	885 240,00

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la création de la modification de l'Autorisation de Programme n°2018-02 Salle Multisport de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2018-02 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2018-02 Salle multisport de Surgères	Réalisé 2018 euros	Réalisé 2019 euros	Réalisé 2020 euros	Prévisionnel 2021 euros	Prévisionnel 2022 euros	TOTAL euros
Crédits de paiement prévisionnels	2 430,60	18 605,98	133 355,39	1 840 165,00	840 425,00	2 834 981,97
Recettes prévisionnelles	2 430,60	18 605,98	133 355,39	1 840 165,00	840 425,00	2 834 981,97
- Autofinancement	2 430,60	18 605,98	-266 644,61	178 665,00	181 685,00	114 741,97
- Emprunt			400 000,00	1 435 000,00		1 835 000,00
- Subventions				226 500,00	658 740,00	885 240,00

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.9 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2019-01- Plan Climat Air Energie Territorial

(Délibération n°2021-02-48)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération 2019-03-49 du 6 mars 2019 autorisant la création de l'AP/CP 2019-01 afférente à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial

Vu la délibération 2020-02-53 du 18 février 2020 modifiant l'AP/CP 2019-01 afférente à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 Plan Climat Air Energie Territorial avec un décalage de l'opération sur les exercices 2021 et 2022 :

AP/CP n°2019-01 PCAET	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
- Autofinancement	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
- Emprunt				
- Subventions				

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 Plan Climat Air Energie Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,

- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2019-01 PCAET	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
- Autofinancement	0,00 €	30 020,00 €	10 000,00 €	40 020,00 €
- Emprunt				
- Subventions				

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.10 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2020-01 - Piscine de Surgères – Rénovation de la salle des machines

(Délibération n°2021-02-49)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n°2020-02-50 du 18 février 2020 autorisant la création de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2020-01 Piscine de Surgères rénovation de la salle des machines,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2020-01 Piscine de Surgères – rénovation de la salle des machines et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2021 et 2022 avec un décalage de l'opération et une hausse du budget :

AP/CP n°2020-01 Piscine de Surgères - rénovation salle des machines	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
- Autofinancement	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
- Emprunt				
- Subventions				

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la création de l'Autorisation de Programme n°2020-01 Piscine de Surgères – rénovation de la salle des machines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2020-01 Piscine de Surgères - rénovation salle des machines	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
- Autofinancement	0,00 €	130 000,00 €	220 000,00 €	350 000,00 €
- Emprunt				
- Subventions				

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc BOUSSION qui a mené de front ce travail quotidien, la préparation du DOB et l'écriture de tous ces budgets en un temps record. Il sollicite et met la pression aux responsables de service quant à leurs prévisions budgétaires qui sont toujours assez tardives.

2.11 Taxe d'aménagement – avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Forges sur le parc d'activités du Fief Magnou

(Délibération n°2021-02-50)

Vu les articles L331-1 à L331-34 du code de l'urbanisme afférents à la Taxe d'Aménagement,

Vu l'article L331-2 du code de l'urbanisme afférent à la taxe d'aménagement prévoyant que tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités.

Vu la délibération n°2018-10-02 du 16 octobre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes qui autorise le Président à signer avec les communes intéressées les conventions de reversement de la taxe d'aménagement perçue par ces communes sur les zones d'activités communautaires,

Vu la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires signée le 14 novembre 2018 avec la commune de Forges,

Considérant qu'un projet d'extension Est est en cours sur le parc d'activités du Fief Magnou,

Considérant que l'article 1.1 de la convention de reversement de taxe d'aménagement stipule que toute extension de zone existante, modification de périmètre ou création de nouvelles zones d'activités seront incluses, par voie d'avenant à la convention initiale passée avec les communes membres,

Monsieur le Président explique que cette convention permet à la Communauté de Communes de solliciter la commune pour les taxes d'aménagement qui sont générées par les constructions sur les zones d'activités. 6 communes sur 7 ont signé cette convention. Une commune ne l'a toujours pas signée et refuse de reverser la taxe d'aménagement.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose d'inclure, par voie d'avenant, à la convention de reversement de taxe d'aménagement signée avec la Commune de Forges, l'extension Est du parc d'activités du Fief Magnou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à signer avec la Commune de Forges un avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par cette commune sur les zones d'activités communautaires signée le 14 novembre 2018,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision 2021D08 du 11 février 2021 portant sur l'exercice d'un droit de préemption urbain sur le bien cadastré AS n°241, d'une contenance de 6 000 m² sis rue des Compagnons du Tour de France à Surgères.

CULTURE

Décision 2021D09 du 12 février 2021 – demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine au titre du dispositif projets et programmations de médiation du patrimoine dans le cadre des « 10ans de la fouille programmée » sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Décision 2021D10 du 12 février 2021 – versement d'avances sur subvention, au titre de l'année 2021, destinées aux associations dans le cadre du Projet Educatif Local et de l'Action Sociale

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h20.